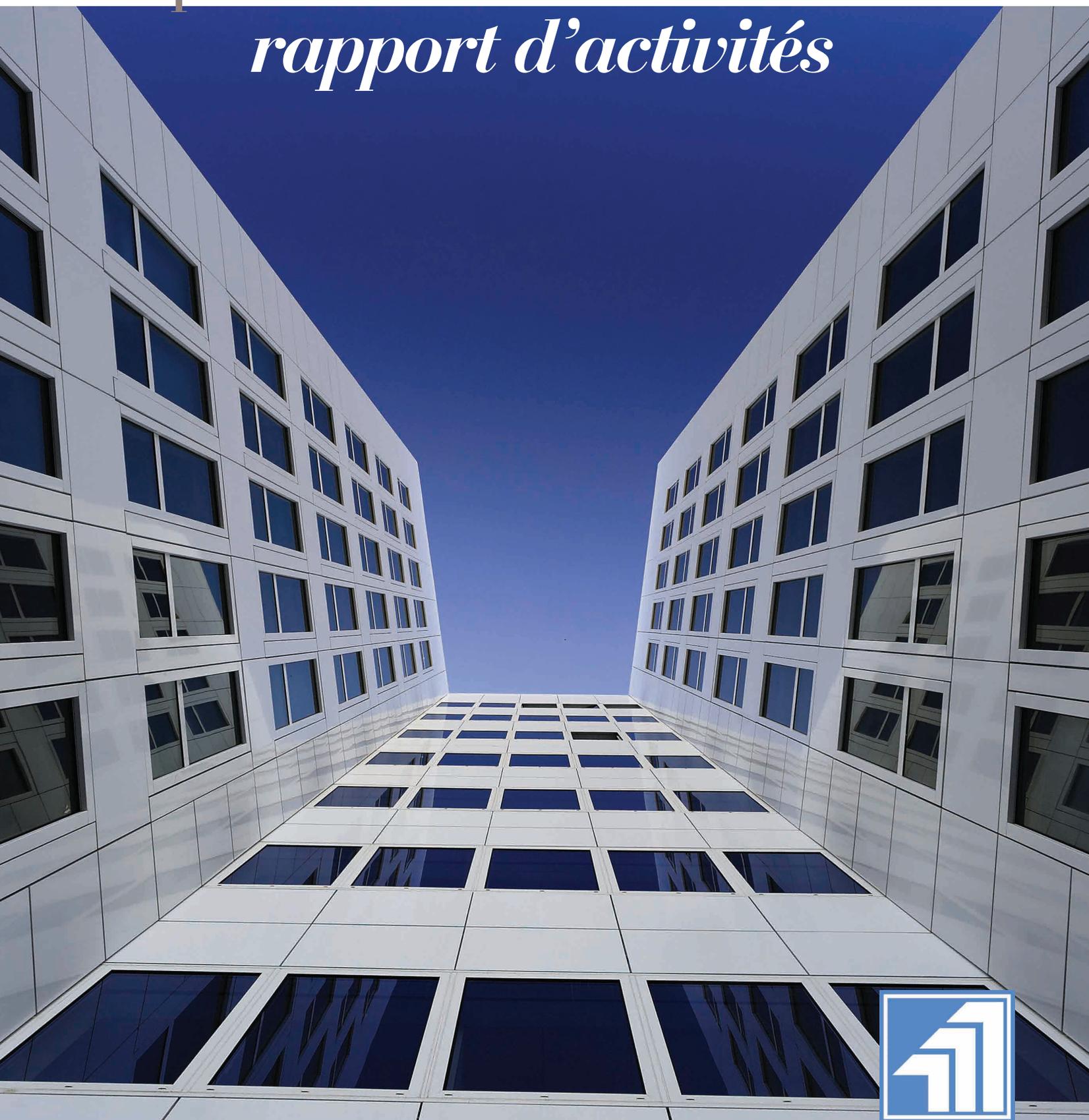


# Entreprises GÉNÉRALES de France.BTP

## *rapport d'activités*



JUIN 2017



ENTREPRISES  
GÉNÉRALES DE  
FRANCE • BTP

# sommaire



Le mot du président ..... p. 1  
EGF.BTP fait dix propositions  
au nouveau gouvernement ..... p. 2



Délégation entreprise générale ..... p. 4  
Logement ..... p. 5  
Construction durable et transition écologique ..... p. 6  
Énergie Carbone ..... p. 7  
Entreprise générale et transition numérique ..... p. 8  
Aménagement et développement immobilier ..... p. 10  
Économie et études de prix ..... p. 11



Délégation marchés - PPP ..... p. 12  
Promotion des contrats globaux ..... p. 13  
PPP et financement ..... p. 16  
Forum européen des entreprises générales ..... p. 17



Délégation ressources humaines,  
entreprise générale et partenaires ..... p. 21  
Comité stratégique ressources humaines  
entreprises générales et partenaires ..... p. 22  
Formation ..... p. 24  
Prévention, santé, sécurité ..... p. 26  
Mastère entreprise générale ..... p. 28



Délégation technique ..... p. 29  
Structure ..... p. 30  
SAV ..... p. 31



Les délégations régionales ..... p. 32  
  
Les clés d'or 2017 ..... p. 40  
Le lauréat ..... p. 42  
Les clés d'argent et de bronze ..... p. 43  
Les prix régionaux ..... p. 44



Ce rapport d'activités est édité par  
Entreprises générales de France.BTP pour  
ses adhérents - Directeur de la publication :  
Xavier Bezançon - Coordination éditoriale :  
Laurence Francqueville - Conception  
graphique et mise en page : Claudine Veillet,  
Lettre & image, 03 84 76 25 15 - Impression :  
Estimprim - Photographie de couverture :  
Euromed Center à Marseille, architecte :  
Massimiliano Fuksas, photographe :  
© Jérôme Cabanel

# Le mot du *président*



Max **Roche**, président d'EGF.BTP

**A**près plusieurs années de faiblesse, le marché du BTP montre des signes de reprise dont nous nous réjouissons. Partant de ce constat, je voudrais axer mon propos sur les transformations qualitatives de notre profession.

## En marche...vers la performance globale !

Nous avons choisi l'an dernier, pour nos Rencontres de la construction, le thème de la performance globale. Au-delà de la « simple » livraison d'un ouvrage, nos clients demandent en effet, de plus en plus, des performances multiples dans la durée. Le contrat global est la réponse adaptée. Pourtant, l'allotissement, compris comme une obligation par de nombreux maîtres d'ouvrages alors qu'il s'agit d'un principe avec des dérogations, restreint encore le recours à ce type de contrats.

Nous saluons donc les initiatives de certains maîtres d'ouvrages qui comprennent tout ce qu'ils peuvent retirer d'un partenariat avec les entreprises générales : via le marché global de performance par exemple dont les Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH) ont fait un axe de leur développement ; via les appels à manifestation d'intérêt (AMI) suivis d'appels d'offres, lancés notamment par la Métropole de Paris, la Société du Grand Paris et Euroméditerranée.

Nos entreprises générales disposent de tous les atouts pour répondre à ces demandes : la compétence technique pour imaginer des solutions pertinentes ; l'ouverture sur les technologies du numérique et de l'information ; la capacité à s'engager sur la constructibilité de l'ouvrage et

à offrir une garantie de résultat ; la vision globale de l'ouvrage qui permet de livrer dans le budget, dans les délais, avec la qualité qui s'impose, tout en simplifiant l'acte de construire pour nos clients.

Au-delà de ces qualités, nos entreprises générales sont également en pointe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). La sécurité de nos compagnons et celle de nos partenaires sous-traitants, l'insertion, la préservation de l'environnement sont pour nous des sujets majeurs et nos efforts font progresser la profession dans son ensemble. Cette dimension est d'ailleurs l'un des trois axes de notre concours des Clés d'or qui a récompensé encore cette année l'excellence et l'exemplarité de réalisations en entreprise générale aux niveaux régional et national.

## Vers une réglementation moins contraignante

Ces dernières années, nous avons mené le combat contre l'excès de réglementations, qui sont autant de freins à l'activité du BTP : qu'il s'agisse d'un encadrement des loyers qui contrevient à l'objectif d'un logement pour tous en décourageant l'investissement ou de l'arrêt quasi complet des contrats de partenariat.

EGF.BTP continuera de promouvoir l'acte de construire dans sa globalité car il est porteur d'efficacité. Le nouveau gouvernement pourra s'appuyer sur les contrats globaux pour mettre en œuvre une politique active de construction de logements, d'amélioration de la performance énergétique du parc résidentiel et tertiaire et de réalisation d'infrastructures générant qualité de vie et efficacité économique.

Nous rencontrons régulièrement des donneurs d'ordre pour mieux comprendre leurs besoins. Pour aller plus loin, EGF.BTP a lancé une vaste enquête sur leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise générale. Ses résultats seront diffusés prochainement.

Au-delà de cette réflexion sur l'avenir de l'entreprise générale, EGF.BTP poursuivra son action autour de trois axes prioritaires : amplifier notre engagement en matière sociale et sociétale ; améliorer notre efficacité collective ; et chercher à développer de nouveaux marchés et formes contractuelles.

Notre combat pour leur développement sert les intérêts de nos clients et plus généralement de notre pays. La capacité de nos adhérents à exporter ce savoir-faire, à entraîner leurs partenaires sous-traitants et fournisseurs locaux, dépendent de la force de ce modèle unique au monde sur notre marché domestique.



ENTREPRISES  
GÉNÉRALES DE  
FRANCE • BTP



# EGF.BTP fait dix propositions au nouveau gouvernement

EGF.BTP représente 95 000 emplois directs et plusieurs centaines de milliers en France à travers l'ensemble des acteurs qui travaillent sur les chantiers des entreprises générales. Le modèle français de l'entreprise générale est unique et permet à notre pays d'occuper le premier rang en Europe et l'un des tous premiers dans le monde pour la conception, la réalisation, l'exploitation de bâtiments et d'infrastructures de toutes natures. Il s'agit d'un atout majeur pour notre pays alors que les enjeux sont considérables dans le développement d'équipements modernes, sources d'économies d'énergie, contribuant à notre indépendance économique et offrant des débouchés pour les exportations de notre industrie. Les entreprises générales ont par ailleurs une vocation jamais démentie à socialiser les jeunes sans formation, à assurer l'intégration des immigrants en les faisant participer à l'équipement du pays. Elles sont de plus en plus en situation de financer ces bâtiments et infrastructures à l'heure où l'État et les collectivités territoriales doivent durablement limiter leurs dépenses et alors que les besoins en logements, notamment sociaux, et en investissements d'économies d'énergie sont considérables.

Conscientes de leurs responsabilités tant à l'égard de la Nation qu'à celui de leurs collaborateurs et de l'ensemble de la filière construction, les entreprises d'EGF.BTP formulent dix propositions. Certaines se confondent avec celles que soutiennent les fédérations professionnelles (FFB et FNTP, dont EGF.BTP est membre), d'autres sont plus spécifiques aux adhérents d'EGF.BTP ; toutes visent à développer l'activité et donc l'emploi, à améliorer les conditions de travail des personnels, à accroître l'efficacité de la dépense publique d'investissement, à contribuer à la qualité de l'environnement.

## Des mesures de relance de l'activité économique

**1.** Accroître la liberté des clients publics, État, collectivités territoriales, établissements et organismes publics, d'utiliser toute la palette des contrats publics qui sont à leur disposition. L'objectif est de mettre les moyens techniques, financiers, organisationnels des entreprises au service de la réalisation, de la modernisation d'équipements publics nécessaires alors que

les acteurs publics ont de moins en moins les capacités de les réaliser et de les financer avec leurs propres moyens. Il s'agit de s'inspirer de la riche tradition concessionnaire française qui a toujours été source d'innovations et a donné au pays bon nombre de ses équipements structurants.

Ceci doit notamment permettre de réaliser des infrastructures à partir des moyens financiers du marché tout en limitant le recours à l'argent public et en créant, au contraire, de la base fiscale.

Les procédures contractuelles existent, elles permettent de tout envisager et de contrôler efficacement les contractants de l'administration.

**2.** Mettre en place une fiscalité stable et dédiée aux infrastructures, à l'instar du Grand Paris : les taxes dédiées sont fondées car leur renouvellement régulier fait partie du cycle de vie urbain et elles contribuent à valoriser le patrimoine foncier et immobilier des citoyens.

**3.** Engager un nouveau plan de relance autoroutier pour moderniser et parachever le réseau dans les meilleurs délais, ce qui im-



La route du littoral à la Réunion

© Sébastien Marchal

plique de réaliser de nouvelles sections mais aussi des aménagements, des ouvrages d'art et des travaux d'assainissement propres à améliorer la sécurité des automobilistes et l'insertion dans l'environnement du réseau existant. La qualité de nos infrastructures est un facteur indéniable d'attractivité et de croissance.

**4.** Permettre le recours plus systématique au secteur privé pour les grands aménagements urbains et équipements au bénéfice de la collectivité.

**5.** Soutenir l'innovation par un appel à projets dans l'esprit des « 100 projets sans tabous » proposés par EGF.BTP, par le lancement de recherche et expérimentations pour la très haute qualité environnementale et les habitats futurs et par le développement de la numérisation de l'acte de construire.

**6.** Alléger les normes par un renforcement de la politique engagée (normes administratives et normes techniques) et par une facilitation des expérimentations et innovations, notamment pour aller plus loin dans la recherche de solutions pour construire moins cher.



© PhotoAltoImage

Port de Calais

## Des outils contractuels améliorés pour plus d'efficacité

**7.** Modifier l'ordonnance sur les marchés publics

→ En supprimant la règle d'allotissement qui n'est qu'optionnelle en droit européen et bride la liberté des maîtres d'ouvrages publics de faire appel aux entreprises générales et de bénéficier de leur capacité de prendre de fournir des engagements de résultats,

→ En y réintégrant la législation précédente relative au contrat de partenariat et le bail emphytéotique administratif (BEA), abrogés alors que leur utilité est reconnue par les collectivités territoriales, notamment pour des projets modestes.

**8.** Dynamiser la gestion du patrimoine public :

→ En développant des partenariats associant public et privé pour valoriser ce patrimoine, en faire une source de revenus, rationaliser les implantations des services publics, libérer du foncier pour du logement et revitaliser les centre-villes;

→ En mettant en place un contrat dédié de conception construction financement pour dynamiser la réhabilitation du logement social, adossé aux économies générées, de façon à financer les travaux par un remboursement des économies de charges et accélérer le respect des engagements de la France sur le climat.

→ En poursuivant la construction d'un nombre important de logements sociaux.

**9.** Veiller à un cadre juridique favorable à l'investissement privé dans le bâti neuf ou ancien : dispositif d'investissement locatif, rapports bailleurs-locataires, copropriétés...

**10.** Sécuriser les procédures administratives de l'acte de construire : permis de construire, déclaration d'utilité publique, etc.

## Les rencontres du président d'EGF.BTP

- Hervé Novelli, Gilles Carrez, Daniel Goldberg, députés ;
- Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris (MGP) ;
- Bertrand Delcambre, président du Plan de transition numérique du Bâtiment (PTNB) ;
- Valérie Fournier, présidente des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) et Jean-Louis Dumont, président de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) ;

- Philippe Yvin et Bernard Cathelain, président et membre du directoire de la Société du Grand Paris ;
- François Bergère, directeur du PPPIAF de la Banque Mondiale ;
- Pierre Monzani, directeur général de l'Assemblée des départements de France ;
- André Yché, président de la SNI.



© EGF.BTP

Réunion avec Patrick Ollier (MGP)



Rencontre avec Jean-Louis Dumont (USH)



# La délégation entreprise GÉNÉRALE



La délégation « entreprise générale » est présidée par José-Michaël **Chenu** (Vinci), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation **Entreprise générale** comprend une commission **Entreprise générale** plénière qui définit les grandes orientations de l'action de la délégation et suit les travaux effectués par les différents groupes permanents :

- une commission **Logement** ;
- un groupe permanent **Entreprise générale et transition numérique** ;
- un groupe permanent **Construction durable et transition écologique** ;
- une commission **Économie et études de prix**

Le rôle de la délégation entreprise générale est d'assurer la promotion et le développement de l'entreprise générale auprès des décideurs publics et privés. Elle a des contacts privilégiés avec les différentes administrations et les cabinets ministériels (MEDDE, Logement, ministère de l'Économie et des Finances notamment). Elle est également représentée dans différentes instances extérieures : Plan Bâtiment durable, Plan de transition numérique du bâtiment, Medef, Association HQE, France GBC, fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, Conseil général de l'Environnement et du Développement durable...)

Médiathèque de Thionville

Architecte : Dominique Coulon & associés © Eugen Pons

contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**  
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

## EGF.BTP est présent dans différents organismes et leurs groupes de travail :

- Plan Bâtiment durable ;
- commissions Développement durable de la FNTP et de la FFB ;
- commission Développement durable du MEDEF (commission Développement durable plénière et comité Efficacité énergétique, comité RSE) ;
- Commissariat général à l'environnement et au développement durable (CGEDD) ;
- Afnor ;
- association Apogée ;
- Construction 21.

de l'entreprise générale. Des exemples peuvent aussi être mis en avant, complétés par de la mesure au moyens de ces indicateurs.

La performance énergétique et les garanties de performance sur lesquelles EGF.BTP a beaucoup travaillé en relation avec des représentants des maîtres d'ouvrage sont également un atout pour l'entreprise générale qui de par son approche globale de l'acte de construire est en meilleure position pour les assurer.

Le thème de la ville durable dont l'entreprise générale est un acteur essentiel est jugé également comme un thème fort à valoriser.

La conclusion est qu'il faut sortir du discours traditionnel et mettre en avant des engagements forts de type sociétal en décloisonnant les caractéristiques environnementales et sociales. Au-delà des clients, les attentes des diverses parties prenantes doivent également être prises en compte dans les argumentaires des entreprises générales. Une enquête clients va permettre d'affiner la connaissance des attentes des donneurs d'ordre privés et publics et d'adapter les offres des entreprises tout en valorisant les atouts de l'entreprise générale.

La délégation **Entreprise générale** a travaillé sur de nouveaux argumentaires de valorisation de l'entreprise générale, mettant en avant les points sociaux et environnementaux. Le Comité RH d'EGF.BTP s'est associé à ces travaux. Deux cibles distinctes ont été identifiées : les politiques et les clients donneurs d'ordre.

L'importance de prendre des engagements forts a été soulignée, ainsi que la nécessité de démontrer la capacité de l'entreprise générale de tenir ces

engagements. Les engagements environnementaux sont à développer en rapport avec, par exemple, les thèmes de la biodiversité, l'économie circulaire. Les engagements sociaux sont également à mettre en avant en rapport avec des thèmes tels que la sécurité, la prévention et le recours à l'emploi local. L'innovation est considérée comme un thème essentiel valorisant l'entreprise générale. Des indicateurs précis et rigoureux doivent être mis au point pour démontrer la valeur ajoutée sociétale

## Logement

La commission Logement s'est associée avec un groupe de travail ad hoc de la commission « Promotion des contrats globaux » pour mettre au point une clause type de garantie de performance, utilisable dans le cadre du marché public global de performance consacré par l'ordonnance du 23 juillet 2015. Elle a ainsi rencontré différentes organisations professionnelles de la maîtrise d'ouvrage aux côtés de représentants de la commission « Promotion des contrats globaux ».

La pérennisation du libre recours à la conception-réalisation est l'un des objectifs partagés par la commission Logement de la Délégation entreprise générale et la commission Promotion des contrats globaux, après la publication de l'ouvrage sur les contrats globaux. EGF.BTP s'apprête à publier un nouvel ouvrage mettant en avant des opérations de conception-réalisation en logement social.

Un projet expérimental dénommé « 100 projets sans tabous » a été pré-



La commission « logement » est présidée par Jean-Baptiste **Bouthillon** (Paris Ouest Construction).



Architecte : François Ebohard - © EGF.BTP

senté a été présenté au PUCA par EGF.BTP. Cette proposition permettant à des maîtres d'ouvrage sociaux et privés de produire du logement en dérogeant à des règles et des normes existantes. Ce projet est en cours d'étude avec le PUCA. Il pourrait se mettre en œuvre dans le cadre de l'article 88 de la loi CAP de 2016. Cet article permet en effet pour une durée de sept ans des dérogations aux règles de construction dans les territoires concernés par les OIN. Pour les territoires hors OIN, les règles auxquelles il est possible de déroger viennent d'être fixées par un décret d'application du 10 mai 2017. EGF.BTP va de nouveau rencontrer le PUCA pour mettre en œuvre ces nouvelles possibilités.

Il est nécessaire, dans le cas du « permis de faire » de l'article 88, de substituer des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents aux dites règles auxquelles on veut déroger.

Le logement des plus démunis est une cause importante pour les bailleurs sociaux et suppose des propositions des entreprises générales. L'objectif est de construire moins cher et de revoir certaines normes qui conduisent à une aggravation des coûts. Pour cela, EGF.BTP a invité l'Union sociale pour l'habitat (USH), représentant le monde HLM, à étudier ensemble les solutions pratiques qu'il est possible de mettre en œuvre.

## contacts EGF.BTP

Xavier **Bezançon**

bezancon@egfbtp.com • 0140 69 52 74

Christian **Cucchiaroni**

cucchiaroni@egfbtp.com • 0140 69 52 83

## Construction durable et transition écologique

Le groupe Construction durable et transition écologique participe bien entendu de manière active aux travaux sur la valorisation de l'entreprise générale. Il se mobilise actuellement sur l'identification des freins et des leviers nécessaires au développement de l'économie circulaire, en liaison avec la commission « Promotion des contrats globaux » (voir page 11) pour

ce qui concerne les freins juridiques. Une note EGF.BTP identifiant les freins techniques, juridiques et assurantiels au développement de l'entreprise générale a été commentée à l'Ademe que nous avons reçue en mai 2017. Les propositions d'EGF.BTP vont être formalisées et discutées avec différents partenaires pour pouvoir les porter ensuite auprès des pouvoirs publics.



Le groupe « construction durable et transition écologique » est présidé par Véronique **Liné** (Eiffage Construction)

EGF.BTP est désormais présent dans la commission PO1 E développement durable de l'Afnor.

Une consultation est en cours sur l'opportunité de prolonger l'application de



la norme européenne EN 15 978 relative à la méthodologie de calcul de l'ACV bâtiment. Il est à noter que le référentiel énergie-carbone français s'est affranchi de

nombreuses prescriptions de la norme européenne.

La Signature, démarche de mesure des caractéristiques environnementales d'un projet, constitue un axe de différenciation. Compte tenu de l'intérêt de certains maîtres d'ouvrage et de l'administration, les travaux se poursuivent pour valoriser et mettre en pratique cette démarche.

La FNTP a demandé à EGF.BTP de s'associer à la rédaction de son nouveau plan d'action biodiversité pour la période 2018-2021. Les séances de travail ont démarré en avril 2017 et se termineront en octobre avec remise du plan d'action au ministère de l'Environnement.

## contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**  
cucchiarini@egfbtp.com • 0140 69 5283

## Énergie-Carbone

Ce groupe, relevant de la commission Construction durable et Transition écologique (voir page 6), s'intéresse aux évolutions de la future réglementation thermique qui va intégrer des critères liés à l'empreinte carbone. En effet, suite à la COP21 qui s'est tenue en France, une volonté des pouvoirs publics est d'aller plus loin que la simple RT 2012 qui est axée sur les aspects liés à l'énergie (consommation primaire Cep) en proposant d'inclure dans la future réglementation la prise en compte de l'émission des gaz à effet de serre via un indicateur carbone obtenu via une étude ACV.



Le groupe « énergie-carbone » est présidé par Laurent **Grall**

La mise en œuvre d'une expérimentation dite E+C- constitue le point de départ d'un retour d'expériences visant à fixer les seuils « carbone » de cette future réglementation. Les entreprises générales se trouvent bien évidemment bien placées pour apporter leur expertise par leur vision globale. Pour marquer cette volonté commune, une convention d'engagement dans le cadre de l'expérimentation E+C- a été signée entre EGF.BTP et la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse.

En particulier les entreprises générales sont concernées au premier plan par cette évolution visant à ce que les données environnementales deviennent dans un futur proche une composante essentielle du choix constructif tout en maintenant un équilibre économique (pas de surcout) et social (formation du personnel).

En complément les experts d'EGF.BTP participent aux travaux des divers GT de cette future réglementation (Romain Bonnet de Bouygues Construction, Isabelle Boyeau et Vianney Fullhardt pour Eiffage Construction et Guy Turner pour Rabot Dutilleul Construction).

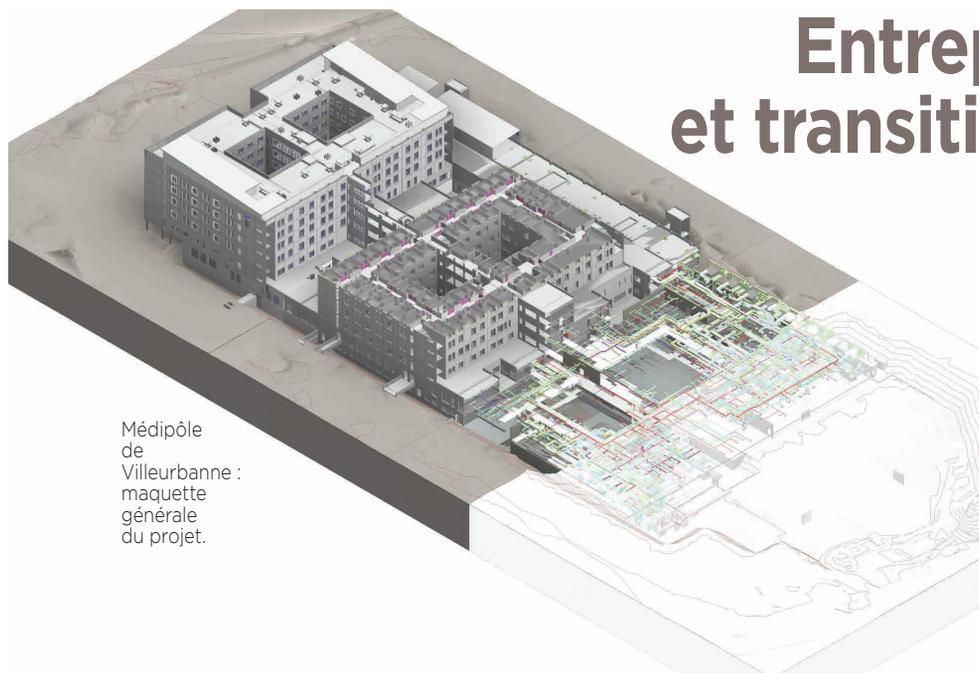
## contact EGF.BTP

Wilfried **Pillard**  
pillard@egfbtp.com • 01 40 69 51 27



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable et Laurent Grall, ancien président d'EGF.BTP et membre du bureau

# Entreprise générale et transition numérique



Médipôle de Villeurbanne : maquette générale du projet.



Le groupe de travail « EG et transition numérique » est présidé par José-Michaël **Chenu** (Vinci)

**E**GF.BTP est toujours actif dans les travaux normatifs que ce soit au niveau français, européen ou international. Les experts d'EGF.BTP sont ainsi présents dans une grande partie des groupes (Marie-Claire Coin pour Vinci Construction, Céline Bricogne pour Spie batignolles, Daniel Saïd et Jean-François Page pour Bouygues Construction). Les actions ont porté pour l'année 2016 sur l'examen des normes ISO 19650 « Organisation des informations concernant les ouvrages de construction - Gestion de l'information par la modélisation des informations de la construction » montrant l'étroite imbrication des différents textes.

Comme en 2016, EGF.BTP s'est illustré lors du salon BIM World en animant un atelier sur les cas d'usage en phase chantier. Lors du BIM World, EGF.BTP a présenté à une assemblée d'une centaine de personnes une dizaine d'usages différents : installation de chantier, carnet de cycle journalier, aide à la lecture de plans, suivi de chantier sur tablette, relevés aériens, guidage automatique d'engins... Autant d'exemples qui

montrent que le BIM s'est démocratisé sur les chantiers. La réussite a été au rendez-vous.

Au-delà de l'amélioration et la sécurisation des pratiques du chantier, les compagnons sont en demande de ces nouveaux outils et les clients en bénéficient au travers de projets fiabilisés en délais et en qualité.

Cet atelier s'inscrit dans la continuité des travaux du Plan de transition numérique du bâtiment (PTNB) pour lesquels EGF.BTP avait porté en partenariat avec la FFB le souhait de pouvoir mettre en œuvre des retours d'expérience pendant la phase d'exécution des travaux. Ce projet s'est concrétisé par un appel à projets du PTNB.

## contact EGF.BTP

**Wilfried Pillard**

pillard@egfbtp.com • 01 40 69 51 27



L'intervention de Max Roche au BIM World.



Lors du salon BIM World, EGF.BTP a animé un atelier sur les cas d'usage en phase chantier.





Numérisation  
de l'outil  
de pose  
des façades  
en BFUP  
(Béton Fibré  
à Ultra Hautes  
Performances).

Le BIM pour construire  
CAS D'USAGES EN PHASE CHANTIER



© Vinci Construction, tous droits réservés



# Aménagement et développement immobilier

Cité des  
congres à  
Valenciennes



Architectes : Chabanne & Partenaires - Guillaume Guern

**E**n tant qu'acteur de la ville durable, EGF.BTP participe aux réflexions et travaux de Vivapolis. Le point a été fait notamment sur l'évolution des différents PIA dont nous soutenons la méthode. Le PIA 3 est lancé sous l'appellation « Territoires d'innovation ». Les réponses à l'appel à projets devront parvenir avant le 30 septembre 2017. Ces projets doivent être surtout portés par des agglomérations et peuvent bien entendu associer en tant qu'acteurs économiques actifs des entreprises générales. EGF.BTP considère qu'un message important à faire passer est de lever les freins réglementaires qui s'opposent à un réel développement de la ville durable, en prenant pour exemple la solidarité énergétique.

EGF.BTP est en outre présent activement au comité directeur du Réseau national des aménageurs (RNA) dont l'objet est de favoriser la collaboration publique / privée dans le domaine de l'aménagement et du développement immobilier. Ce réseau piloté par la DHUP et est en relation directe avec les cabinets ministériels. Il organise plusieurs séances de travail dans l'année qui permettent de mutualiser les bonnes pratiques en matière de développement immobilier et de formaliser des propositions claires et précises d'évolution de la réglementation.

Un groupe Aménagement et développement immobilier d'EGF.BTP a été créé pour à la fois valoriser le rôle central de l'entreprise générale en matière de développement immobilier et d'autre part être un vecteur de propositions concrètes auprès du réseau national des Aménageurs.

L'entreprise générale qui est garante de la constructibilité des ouvrages doit légitimement assumer son rôle de développeur en étant le lieu où se nouent les relations commerciales avec les clients. Il s'agit de positiver sa compétence et de mettre en avant la démarche industrielle qu'elle est en capacité d'entreprendre au travers de son rôle d'ensemblier. Les investisseurs rencontrés par les entreprises générales considèrent en effet celles-ci comme de véritables partenaires capables de s'engager sur un produit fini avec un prix et un délai.

Il a été décidé en outre, dans le cadre de ce groupe d'organiser en octobre prochain, à destination des membres d'EGF.BTP, une manifestation sur le thème « Développer la compétence immobilière de l'entreprise générale. » Il s'agira d'une journée de sensibilisation au développement immobilier de nos collaborateurs.

EGF.BTP a en outre adhéré au Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes (LIFTI) qui vient d'être créé.

Cet organisme a pour ambition dans la lignée du rapport Figeat pour lequel EGF.BTP avait été consulté, de rendre les données relatives aux mutations foncières accessibles aux acteurs privés. Il s'agit en quelque sorte de mettre en place un Open Data du foncier favorisé par le nouveau contexte de la loi sur la République numérique. La chaire immobilière de l'Université Paris Dauphine est quant à elle en charge de la recherche sur la territorialisation des marchés immobiliers et fonciers.

Le recyclage et donc l'économie circulaire des friches pour développer des projets immobiliers fait partie des missions du LIFTI. Trois groupes de travail auxquels nous nous associons, travaillent actuellement sur les problématiques de modèle

économique, de valorisation, et de statut juridique des friches. Une articulation est opérée avec la mise en œuvre de l'Open Data du foncier autour de l'évaluation immobilière des friches dont la pollution n'est pas prise en compte à ce jour dans les évaluations de France Domaine.

## contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**

cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

## Économie et études de prix

Missions :

- suivi des index de révision des prix et lobbying afférent,
- promotion et développement de l'observatoire des prix,
- études sur les prix.

### Index BT TCE

EGF.BTP a décidé d'explorer l'idée de créer à côté de l'index BT 01 actuel 1 ou plusieurs nouveaux index BT TCE représentatifs de certains types de construction (par exemple logement, bureau etc.).

En effet, depuis 2015, l'INSEE a repris le calcul des index BT, qui jusque-là était assuré conjointement par le ministère de tutelle du BTP ainsi que les FFB/FNTP et a actualisé la structure de l'ensemble des index en partenariat avec la Profession.

L'index BT 01 était jusqu'en 2015 obtenu par moyenne arithmétique simple des autres index BT (hors BT 50 correspondant à de la rénovation). Depuis 2015, le calcul se fait sur la base d'une moyenne pondérée par le poids des

autres index BT (toujours hors BT 50). Conceptuellement, ce nouvel index BT 01 est censé refléter l'évolution des coûts de la classe 41.20 de la nomenclature d'activités française qui comprend :

- la construction de maisons individuelles ;
- la construction d'autres bâtiments (notamment « les entreprises générales de construction ou tous corps d'état prenant la responsabilité globale de la construction d'un bâtiment »).

Mais sur un plan opérationnel, l'index BT 01 se présente avant tout comme un index statistique que l'INSEE recommande de ne pas utiliser chaque fois qu'un index plus approprié existe.

Les index BT ont globalement 2 objets :

- réviser les prix des marchés ;
- servir de base aux clients pour actualiser leurs budgets.

Dans un contexte de reprise même modérée de l'inflation, il a semblé important au Syndicat de s'assurer de la représentativité de ces index. Un groupe de travail EGF.BTP va démarrer l'analyse.

La commission « économie et études de prix » est présidée par Jacques **Allemand**



### Observatoire des prix constatés d'opérations de construction

Pour mémoire, l'UNTEC (Union Nationale des Economistes de la Construction) et EGF.BTP ont monté en commun en 2009 un Observatoire des prix des opérations de construction ([www.prix-constates-construction.fr](http://www.prix-constates-construction.fr)). La mise à disposition de références concrètes a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage à mieux appréhender les enveloppes budgétaires appropriées à leur projet (travaux et honoraires).

Le site de l'Observatoire a fait l'objet d'importants travaux de refonte en 2016. A été notamment introduite la possibilité de rentrer des prix d'ouvrages en prix marché et non pas seulement en DGD, cette évolution devant permettre aux économistes de renseigner plus facilement des fiches. Les contributeurs devront néanmoins s'engager à transformer ensuite leur prix marché en prix définitif, l'esprit du site étant bien de donner aux maîtres d'ouvrage des ordres de grandeur sur les prix finaux d'ouvrages livrés.

## contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**

rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85



# La délégation marchés-PPP

Le tribunal de grande instance de Paris  
dans le quartier de Clichy-Batignolles.



©EGF.BTP - Architecte : Renzo Piano Building Workshop

**L**a délégation marchés-PPP comprend :

- La commission **Promotion des contrats globaux**, présidée par Gilles **Dupont** (Rabot Dutilleul Construction)
- La commission **Partenariat public-privé (PPP) et financement**, présidée par Olivier **Miens** (Eiffage Construction)
- La délégation **Forum européen des entreprises générales**, qui a créé en 1992 pour promouvoir les métiers de l'entreprise générale et les contrats globaux au niveau européen. Il est présidé par Bernard **Huvelin**.

Outre ses travaux internes, EGF.BTP est représenté dans différents organismes :

- Plan Bâtiment durable ;
- CGEDD (Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) ;
- commissions des Marchés FNTP et FFB ;
- comités de la commande publique et de la gestion publique du MEDEF ;
- observatoire économique de la Commande publique de Bercy ;
- Association Apogée ;
- CEFOPPP, géré par l'IGD.



La délégation « marchés PPP »  
est présidée par Gilles **Dupont**  
(Rabot Dutilleul Construction).

## contacts EGF.BTP

**Christian Cucchiarini**  
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83  
**Xavier Bezançon**  
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

# Promotion des contrats globaux

## Réforme des marchés publics

La commission « Promotion des contrats globaux » a suivi de près l'évolution de la réglementation de la commande publique depuis la publication de l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics et son décret d'application du 25 mars 2016. Elle a reçu officiellement en janvier 2017, le directeur des Affaires juridiques (DAJ) de Bercy, Jean Maïa, ainsi que le sous-directeur de la Commande publique, Benoît Dingremont. Pour rappel, la DAJ est la cheville ouvrière de la rédaction du droit de la commande publique et a été bien sûr en première ligne dans sa récente réforme.

L'ordonnance du 23 juillet 2015 a été amendée par la publication de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 et par la loi Création architecture et patrimoine du 7 juillet 2016. Les modifications générées par les deux lois sont les suivantes :

- interdiction des offres variables ;
- précision des obligations de motivation en cas de non allotissement ;
- suppression de l'évaluation préalable pour les marchés supérieurs à 100 millions d'euros ;



La commission « promotion des contrats globaux » est présidée par Gilles **Dupont** (Rabot Dutilleul Construction)



Lycée des Mauges, Beaupréau  
architecte : Epicuria

## Propositions d'EGF.BTP concernant une nouvelle ordonnance marchés publics

- Ouvrir le marché de partenariat ;
- Rétablir du BEA pour les petits PPP ;
- Revoir les conditions de l'allotissement ;
- Pérenniser la possibilité ouverte aux bailleurs sociaux de recourir sans motivation particulière à la procédure de conception construction en logement social ;
- Modifier les limitations du recours à la sous-traitance ;
- Faire adopter un texte législatif définissant précisément les mises en jeu des responsabilités dans l'exécution d'un marché public de travaux ;
- Modifier la définition de la notion « de site géographiquement limité » qui ne renvoie à aucune précision.

- obligation pour l'acheteur de mettre tout en œuvre pour détecter et écarter des offres anormalement basses.

Identification d'une équipe de maîtrise d'œuvre en cas de conception confiée au titulaire et pour les marchés globaux ;

- précision sur l'indemnisation des candidats et titulaires en cas d'annulation ou résiliation de la procédure.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vise quant à elle à introduire une nouvelle condition d'exécution des marchés publics, fondée sur la politique menée par l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations. Pour faciliter le montage d'opérations d'aménagement, les collectivités territoriales peuvent désormais céder un bien appartenant au domaine public, alors même que sa désaffectation est différée à une date ultérieure. Cela figurait parmi les revendications d'EGF.BTP auprès de l'Administration centrale des ministères de tutelle du secteur.

Le délai de favoritisme n'a quant à lui pas été encadré.

La DAJ travaille sur la rédaction d'un code de la Commande publique qui reprend les textes à droit constant. Cette mission a été confiée à Daniel Labetoulle, président de section honoraire au Conseil d'État. La publication du code est prévue fin 2018. EGF.BTP continuera de suivre de près cette réforme.



### Encadrement de la négociation dans les marchés publics

Compte tenu des nombreuses dérives existant dans les procédures de négociation formalisées par le nouveau code des marchés publics (procédure concurrentielle avec négociation, procédure négociée avec mise en concurrence préalable, procédure adaptée), EGF.BTP s'est alignée sur la position de la commission des marchés de la FNTP pour qu'un encadrement de la négociation soit rendu obligatoire pour l'ensemble des acheteurs. En effet, la négociation sert dans de trop nombreux cas à discuter seulement du prix et à faire consentir des rabais aux candidats.

Une proposition a ainsi été faite pour que cet encadrement comporte : une annonce de la négociation dans les documents du marché, une limitation à trois tours de négociation maximum, le premier tour portant uniquement sur l'offre technique et les critères d'attribution hors prix, le deuxième et troisième tour devant permettre quant à eux la négociation sur le prix.

EGF.BTP est en attente d'une position claire des pouvoirs publics sur ce sujet. Et a clairement appuyé cette revendication auprès du directeur et sous-directeur de la DAJ de Bercy.

### Conception-réalisation et marché public global de performance

EGF.BTP a rédigé une clause de garantie de performance jointe à nos contrats type de conception réalisation et d'entreprise générale ingénierie exécution, utilisable dans les conditions particulières de ces marchés. Cette clause a été présentée et commentée à plusieurs maîtres d'ouvrage dont les Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) qui sont intéressées par l'approche contractuelle performantielle.

La clause rédigée par un groupe spécifique ad hoc EGF.BTP comprend trois parties : description des engagements de performance, mention des indicateurs de mesure de la performance, description du fonctionnement de la garantie de performance avec sa durée. Ce



© EGF.BTP



© EGF.BTP

groupe va poursuivre ses travaux en vue de formaliser une convention d'interfaces entreprise générale / mainteneur afin de clarifier le champ d'application des interventions des acteurs dans les marchés globaux de performance.

Par ailleurs, EGF.BTP prépare un ouvrage mettant en avant des opérations de logement social réalisées en conception-réalisation. L'intention est de promouvoir le recours libre à ce type de marché pour les maîtres d'ouvrages sociaux et donc que cette mesure dérogatoire soit pérennisée au-delà du 31 décembre 2018.

### Sous-traitance

EGF.BTP participe à la mise à jour des conditions générales des contrats de sous-traitance, avec la FFB la FNTP, la FNSCOF, la CAPEB et le SNSO. Pour rappel, ces conditions générales de sous-traitance sont un modèle de contrat type concernant les relations de sous-traitance et ont été recommandées dans leurs dernières versions par les deux ministères : ministère de l'Économie et ministère de l'Écologie. Les principales dispositions modifiées sont les suivantes :

- le préambule devra préciser que ce contrat type n'est pas un contrat d'adhésion ;
- concernant le travail détaché, il sera précisé les documents à fournir par un sous-traitant étranger et les modalités de contrôle des cartes pour l'ensemble du personnel présent sur le chantier ;
- la mise en œuvre possible de la théorie de l'imprévision sera stipulée dans le cadre de la négociation d'une augmentation du prix ;
- le nouveau code civil issu de la réforme de l'Ordonnance du 10 février 2016 prévoit une réduction du prix en cas d'exécution imparfaite du contrat. L'allusion à cette règle devrait être précisée dans les nouvelles conditions générales.

### BIM et droit du numérique

Un groupe ad hoc en charge des questions juridiques et contractuelles relatives à l'utilisation du BIM dans les mar-



chés, a mis en avant les principaux points juridiques identifiés à propos desquels l'entreprise générale se doit d'être vigilante, notamment :

- existence d'un contrat de licence conclu avec l'éditeur du logiciel ;
- mise en place de l'hébergement de la maquette numérique ;
- mise en place d'une maintenance de la maquette numérique ;
- garantie d'interopérabilité avec mise en place d'un format complet de données ;
- modalités de cession des droits ;
- règlement d'usage de la maquette prévoyant les règles informatiques applicables : droit d'accès à la maquette, sécurité, traçabilité des apports des contributeurs ;
- souscription des garanties complémentaires à celles des marchés de construction ;
- prise en charge de l'archivage du support numérique, gestion dans le temps des droits d'accès, mise à jour de la certification des données, gestion des droits moraux des acteurs en cas de modification ou d'aménagement des projets ;
- pilotage du BIM exécution par l'entreprise générale.

## Économie circulaire

En liaison avec le groupe de travail « Économie circulaire » de la délégation Entreprise générale, la commission « Promotion des contrats globaux » a pour objectif de se mobiliser sur les freins, juridiques et assurantiels préjudiciables au développement de l'économie circulaire dans le BTP. Doivent être par exemple prises en compte les évolutions réglementaires du statut de déchet, le statut juridique du déchet, les garanties afférentes à la notion de produit et la responsabilité civile professionnelle et décennale.

Dès lors que le matériau n'est pas un déchet, il peut être réemployé, mais cela se heurte à des complications.

En ce qui concerne le terme « produit » il est proposé d'inclure dans les normes « produit » et les documents d'exécution, les exigences minimales du produit issu du réemploi et les conditions de validation.

Le maître d'ouvrage doit mettre à disposition le produit au

détenteur afin qu'il puisse le réemployer sur le chantier ou sur un autre chantier en le commercialisant notamment. Se pose alors un problème juridique d'incertitude sur la forme et les conditions (réduction sur le prix du marché).

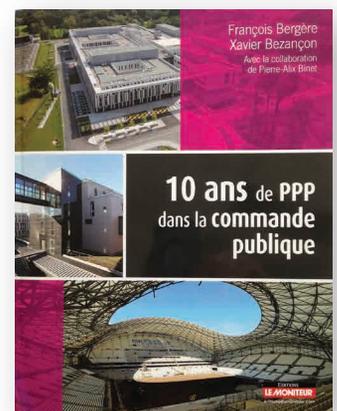
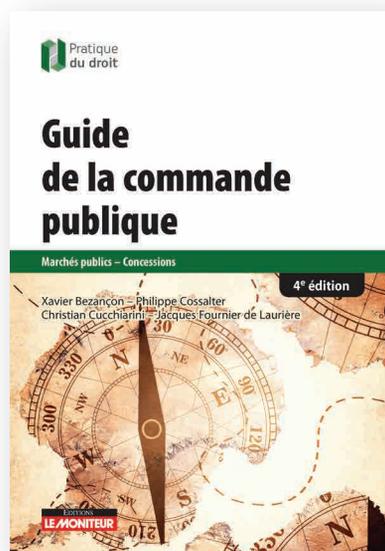
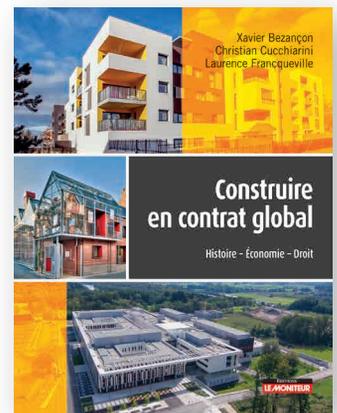
EGF.BTP a reçu en mai 2017 l'Ademe pour évoquer ces questions et entreprendre à partir de propositions concrètes, un lobbying auprès des pouvoirs publics à compter du second semestre 2017, pour favoriser les évolutions réglementaires nécessaires au développement de l'économie circulaire.

Plan d'installation de chantier (PIC) d'un Ehpad pour la Croix rouge française à Port-en-Bessin.

## Guide de la commande publique

Le syndicat s'est toujours attaché à mener une politique de communication de qualité sur les contrats globaux qu'il promeut. Aussi plusieurs livres ont été publiés au Moniteur sur le sujet *Dix ans de PPP dans la commande publique* et *Construire en contrat global*.

Une quatrième version du *guide de la Commande publique*, qui a connu un grand succès dans ses éditions précédentes, vient d'être rééditée aux éditions du Moniteur. Ce guide pratique, rédigé par Xavier Bezançon, Christian Cucchiari, Jacques Fournier de Laurière et Philippe Cossalter, est destiné avant tout aux collectivités locales et leurs établissements publics. Il répond en effet aux principales questions que se posent les élus et fonctionnaires territoriaux sur les règles de la commande publique.



## contacts EGF.BTP

Christian **Cucchiari** cucchiari@egfbtp.com • 0140 69 52 83  
Xavier **Bezançon** bezancon@egfbtp.com • 0140 69 52 74



## PPP et financement

Cette année, la commission « PPP et financement » a reçu Salim **Bensmail**, directeur de FIN INFRA, organisme qui a remplacé la mission d'Appui aux partenariats public-privé (MAPP) et qui a été créé par le décret n° 2016-522 du 27 avril 2016. Rattachée à la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, cette structure devient la cellule nationale d'expertise sur le financement des projets d'investissement public complexes. Contrairement à la MAPP qui se concentrait sur le contrat de partenariat, FIN INFRA traite de tout projet d'investissement public important, quelle que soit la formule contractuelle à savoir les marchés de partenariat, les concessions, et même les marchés globaux.

Thierry **Déau**, président de Meridiam, a représenté Emmanuel Macron aux journées internationales du PPP, en donnant espoir que cet outil va redevenir important dans la commande publique. EGF.BTP a fait des propositions aux candidats à l'élection présidentielle afin de modifier la législation du PPP (voir ci-dessous l'encadré). Il s'agit de simplifier l'évaluation préalable et de restaurer le Bail emphytéotique administratif (BEA). La question se pose de revenir purement et simplement à l'ancienne ordonnance de 2004, bien mieux organisée et dont le mode pédagogique a été perdu. Actuellement, aucun marché de partenariat n'a été signé tant la procédure est lourde et décourageante pour les élus.



©Romain Servais / Eiflage

La commission « PPP et financement » est présidée par Olivier **Miens** (Eiffage)

Grégory **Berkovicz**, avocat, a fait un exposé sur les Semop, lesquelles se développent lentement mais sûrement dans les réseaux d'eau, l'aménagement, le traitement des déchets, les centres ludiques (congrès aquatiques), les transports, les ports, les abattoirs. La Semop est une alternative à la régie.



Pôle Formation Santé (PFS) à Lille en PPP

Architectes : Agence Maes Atelier Anaa © Bocquet

## Forum européen des entreprises générales



Le « Forum européen des entreprises générales » est présidé par Bernard **Huvelin**

Présidée par Bernard Huvelin, cette délégation est également composée de Xavier Bezançon, Alain Jaffré, représentant d'EGF.BTP à Bruxelles et de Jean Huvelin. Désormais rebaptisé European Forum of General Contractors (EFGC), le Forum européen des entreprises générales se réunit régulièrement et a décidé de s'impliquer dans deux manifestations européennes : le colloque du 26 avril sur les infrastructures du futur (voir ci-après) et dans une manifestation sur la performance énergétique pour soutenir le train de directives européennes en cours sur le sujet. Un excellent contact a été instauré avec Dominique Ristori, directeur général de la DG Énergie de la commission européenne. Forte de son expertise en matière de marchés globaux et de l'efficacité de ce type de contrats en matière énergétique, EGF.BTP œuvre pour que la notion de contrat de performance énergétique, né dans une directive de 2004, soit reprise et amplifiée.

### Révision des directives européennes Efficacité énergétique et Performance énergétique

Les propositions de révision des directives Performance Énergétique des bâtiments (2010/31/UE) et Efficacité énergétique (2012/27/UE) ont été publiées par la Commission européenne. Le recours aux contrats globaux reste, plus que jamais, nécessaire pour atteindre les objectifs énergétiques européens.

Une note de position EGF.BTP sur la révision de ces deux directives a été transmise à son représentant à Bruxelles, après avoir rencontré le directeur général de la direction Énergie de la Commission européenne. Dans cette note, une approche systémique de type éco quartiers permettant d'agrèger des projets publics et privés est préconisée. Ainsi, dans chaque éco-quartier délimité, un plan de rénovation énergétique massive pourrait être mis en place sous contrôle de la collectivité publique concernée, avec un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique répartie entre les bâtiments publics et privés.

Le Contrat de performance énergétique (CPE) doit devenir l'outil juridique approprié et privilégié pour effectuer la rénovation globale de chaque bâtiment. Pour les bâtiments publics, il peut se décliner sous la forme d'un marché public global de performance, un marché de conception réalisation ou un marché de partenariat intégrant dans les deux cas des objectifs de performance et des instruments de mesure de ces performances. La mise en place de ces plans de rénovation énergétique locaux incluant un fort volet énergétique avec des objectifs, devrait être rendue obligatoire si l'on veut atteindre des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux. Enfin, l'investissement public dans la rénovation énergétique qui suscite des économies d'énergie et est générateur de recettes

fiscales, devrait faire l'objet d'une déconsolidation en termes de dette publique. Il y a donc lieu de revoir le traitement statistique opéré par Eurostat afin de ne pas agrèger ce type d'investissement au montant de la dette publique des États.

Pour les bâtiments privés, le CPE peut aussi être décliné sous la forme d'un marché privé global de performance ou de



Lycée Toulouse-Lautrec à Vaucresson

Architecte : Laroche Jard & Associés - © DR



Tribune, Xavier Bezançon, délégué général d'EGF.BTP

## La concession, un modèle pour l'avenir ?

Se tourner vers l'outil de la concession pour résoudre la question des infrastructures revient à se poser les questions de l'importance de la concession dans l'histoire européenne. Elle amène également à s'interroger sur le rôle qu'a joué l'institution européenne dans le développement du recours à la concession. Aujourd'hui l'outil est là, quelle place l'Europe lui réserve-t-elle à l'avenir ?

**Concedere** en latin veut dire : mettre à la place de... (du roi, de la collectivité, etc.). La concession consiste à attribuer un contrat public à une personne privée pour financer, concevoir, construire et gérer dans le temps un équipement public support d'un service collectif, cette personne privée étant rémunérée par l'utilisateur. Le procédé existait du temps des Romains et il a toujours eu une présence dans l'histoire européenne et principalement française dans les infrastructures (canaux, postes, routes) et les services publics.

**La concession a été un facteur clé de succès dans l'histoire européenne des infrastructures :** au XIX<sup>e</sup> siècle les réseaux de chemin de fer sont principalement nés de la main privée en Europe et au XX<sup>e</sup> siècle plusieurs pays ont eu recours aux concessions pour développer les réseaux d'autoroutes. L'apport de la concession ne s'arrête pas là : les transports urbains, les réseaux d'eau de gaz et d'électricité, les télécommunications, pour ne citer qu'eux ont fait largement l'objet de contrats de concession. Si l'on ajoute la forme variante du contrat, où la rémunération, pour des raisons pratiques n'est pas faite par l'utilisateur (les PPP des écoles, prisons et hôpitaux par exemple), nous avons une gamme étendue de contrats qui associent le financement et l'exécution des services publics par le privé.

### La concession, ça marche !

C'est en près de 25 ans que la France se couvre de réseaux de chemins de fer et en quinze ans que Paris se reconstruit au XIX<sup>e</sup> siècle, il faut un an et demi pour construire la ligne 1 du métro de Paris : les contrats de concession sont donc associés à des histoires à succès à répétition. Plus récemment les grands programmes d'équipements publics délégués (écoles, hôpitaux, routes) ont été réalisés dans des temps record, soit en concession soit en PPP, en Grande-Bretagne, en Italie, en France et ailleurs.

### Pourquoi ?

À une accélération de la vitesse de création des équipements (en financement par l'impôt, il faudrait attendre longtemps !) s'ajoute le fait que le coût est avantageux de deux points de vue : le financement n'est pas assumé par la puissance publique (ou alors très lentement dans les PPP), et la mise en concurrence fait que le coût est optimisé, enfin l'entretien qui fait tant défaut dans les équipements publics traditionnels, est véritablement assuré. L'entrepreneur privé équilibre les investissements et les coûts de fonctionnement de façon optimale et la fixation négociée du péage permet de ne pas se tromper de prix ! Le concessionnaire ne peut pas non plus se tromper sur la qualité du service sous peine d'être ignoré du public ou remis en cause. Ce financement délégué au privé n'entame pas le budget des états et donc ajoute un degré de liberté à leur gestion.

L'examen des dix ans de PPP dans la commande publique française amène à considérer que les maîtres d'ouvrages publics ont été très satisfaits et même que les équipements réalisés ont coûté moins cher, qu'ils ont été exécutés plus rapidement et n'ont pas varié dans leurs prix à la différence des réalisations selon les procédures traditionnelles ! Il en va de même en Allemagne, Italie, Grande-Bretagne et les autres pays. La relation globale instaurée par la concession ou le PPP revêt un caractère heureux pour les parties, une sorte de contrat de mariage limité dans le temps mais où les problèmes rencontrés sont gérés de concert.

### La réglementation européenne a d'abord joué un rôle favorable et c'est moins le cas maintenant.

Les directives sur les marchés ignoraient la concession ou presque en se cantonnant à en dire le moins possible sur le sujet jusqu'en 2014. La concurrence pour la passation était en gros la seule véritable obligation et c'était bien comme cela ! La communication interprétative de 2000 sur les concessions était clairement libérale et soumettait les états à la contrainte de la concurrence pour le choix de leurs prestataires. Les directives (marché et concession) de 2014, améliorent le régime des concessions et c'est une bonne chose. Mais elles modifient l'équilibre antérieur en organisant un pan entier de droit fondé sur le *in house* qui avait été volontairement mis de côté jusqu'alors. Cet affaiblissement de la concurrence peut comporter des conséquences sur les



deniers publics. La directive marchés innove également par rapport aux principes libéraux - fondement de l'Europe - en poussant les états à allouer les marchés au détriment de l'efficacité contractuelle et au détriment des entreprises générales. Elle ne reprend pas le contrat, institué par ailleurs, de performance énergétique ce qui est une grande omission pour les responsables de la commande publique.

### **Les concessions et les PPP : contrats incontournables au plan mondial**

Dans le même temps les institutions internationales (ONU, Banque Mondiale, OCDE, banques de développement) plaident sans relâche en faveur du PPP au sens large (concession et PPP). Il n'est d'ailleurs pas faux de dire qu'elles font de ces contrats globaux le pivot absolu du développement des infrastructures futures dans le monde.

La Banque Mondiale publie même actuellement « **la doctrine de la cascade** » à savoir que pour tout projet public, il doit être d'abord recherché si le privé ne voudrait pas le faire en mode privé, si ce n'est pas le cas il est préconisé d'aider le secteur privé à le monter en forme de contrat global (concession, PPP, etc.) plus ou moins aidé (au niveau de l'investissement, du fonctionnement, etc.), et en dernier lieu le réaliser sur fonds budgétaires. Cette règle de simple bon sens prévalait dans le passé.

### **L'Europe au soutien des entreprises européennes**

L'Europe devrait refaire clairement le choix du financement privé des infrastructures ne serait-ce que pour alléger les dettes étatiques. Retrouver notre tradition concessionnaire et l'incroyable maturité juridico-financière des temps passés permettrait de faire fonctionner les fonds de pensions chez nous et de donner plus de travail à nos entreprises ! Revenir au rôle contractuel des états en allégeant leur rôle réglementaire serait bienvenu ! Il faudrait pour cela des hommes politiques plus matures, mieux renseignés sur l'histoire des infrastructures et surtout volontaires pour promouvoir le rôle du privé seul vrai créateur de valeur à long terme.

L'enjeu de la compétitivité européenne se traite d'abord en Europe ! Pour soutenir les entreprises européennes à l'exportation où les contrats globaux dominent, commençons par soutenir nos contrats de concession et de PPP et à promouvoir la globalisation des fonctions au lieu de pousser à leur division. La transition énergétique ne pourra pas performer au travers de contrats allotis et c'est du simple bon sens. Des milliards d'argent privé attendent de s'investir dans des infrastructures qui offrent un cadre attrayant. À quand la publication d'un système européen d'accueil des initiatives privées appuyé sur une vraie doctrine publique sur le sujet ?

En renouant franchement avec son modèle concessionnaire - qu'elle incarne à elle seule dans le concert des Nations - la France pourrait n'en doutons pas retrouver la dynamique d'investissement.



Le colloque sur les infrastructures du futur.

© ALOHA FRED

contact EGF.BTP

**Xavier Bezançon**  
bezancon@egfbtp.com • 0140 69 52 74

# La délégation RESSOURCES HUMAINES Entreprise générale et partenaires



© Didier Cocatrix

La délégation « ressources humaines, entreprise générale et partenaires » est présidée par Pascal **Minault** (Bouygues Construction), vice-président d'EGF.BTP.

Elle comprend un Comité stratégique ressources humaines, représentatif en terme de panel des adhérents d'EGF.BTP et composé autant d'opérationnels que de spécialistes ressources humaines, ainsi que diverses commissions et groupes de travail qui assurent sur des sujets récurrents ou ponctuels (formation, clauses sociales, prévention...) les actions nécessaires de lobbying en vue de préserver les intérêts des entreprises d'EGF.BTP.

contact EGF.BTP

Liliane Rozot  
rozot@egfbtp.com • 0140 69 52 85

© EGF.BTP

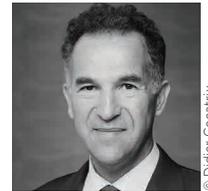


# Comité stratégique **ressources humaines, entreprise générale et partenaires**

Missions :

- feuille de route des commissions de la délégation, suivi et validation de leurs travaux ;
- Pacte social et sociétal des entreprises générales ;
- lobbying sur les « plus » sociaux de l'EG ;
- actions spécifiques RH innovantes.

Au cours de l'année écoulée, l'action du comité s'est portée principalement sur les points ci-après :



© Didier Cocatrix

Le comité stratégique ressources humaines, entreprise générale et partenaires est présidée par Pascal **Minault** (Bouygues Construction), vice-président d'EGF.BTP.

## Suite à donner au Pacte social et sociétal des entreprises générales

En juin 2016, le Pacte avait fait l'objet d'une nouvelle publication dans la lignée des précédentes, mais incluant un nouvel engagement concernant l'impact positif des entreprises générales sur l'emploi de proximité et le développement des PME via l'importance de la sous-traitance locale.

Le comité a décidé de reconduire l'enquête Pacte social auprès des entreprises en 2017, mais de suspendre la publication des résultats sous la forme habituelle. En effet, alors que la légitimité du positionnement des entreprises générales est de plus en plus attaquée, le syndicat a entrepris d'actualiser et de rénover profondément dans le contenu et dans la forme son argumentaire

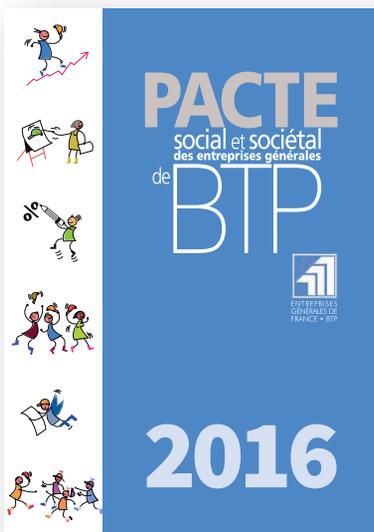
entreprise générale en mettant en avant plus particulièrement les points sociaux, sociétaux et environnementaux.

La nécessité de communiquer à l'avenir dans un support unique en agrégeant les différents aspects de la RSE a été acté. Le Pacte social ne sera donc plus publié indépendamment et se fondera dans les nouveaux supports de communication.

Des membres du comité RH participent à cette réflexion d'ensemble qui n'a pas encore abouti.



**1** Dynamiser l'économie locale et l'emploi de proximité  
75 % du chiffre d'affaires sous-traité par les entreprises générales attribués à des entreprises implantées localement.



## Mise en place d'une commission sociale à EGF.BTP

En raison d'un agenda social de plus en plus lourd, il a été jugé indispensable par EGF.BTP de créer une nouvelle commission chargée de préparer le positionnement du syndicat en matière de négociations sociales.

Philippe Content (directeur régional Île-de-France d'Eiffage Construction) animera cette commission avec l'appui d'Aude Neveu-Varjabédian, auparavant directrice des Affaires sociales de VINCI. Cette dernière a intégré l'équipe de permanents d'EGF.BTP le 15 mai dernier.

Cette commission aura pour mission de s'engager vis-à-vis de la politique sociale interprofessionnelle et de branche BTP et d'assurer la relation avec les organismes sociaux du BTP (caisses de congés payés, Pro BTP). Elle aura, par ailleurs, vocation à suivre les réformes sociales (travail détaché et droit du travail notamment).

En particulier, les évolutions récentes du droit du travail (loi El Khomri) offrent de nouvelles possibilités à des entreprises structurées comme le sont celles d'EGF.BTP. Il est donc jugé pertinent de défendre une démarche propre aux entreprises générales, dans un contexte où chaque branche professionnelle doit ouvrir des négociations sur l'ordre public conventionnel et définir les dispositifs et thèmes sur lesquels les entreprises se verront interdire toute possibilité de négociation dérogatoire. La première réunion de la commission sociale d'EGF.BTP se tiendra le 20 juin 2017.

## Problématique du recrutement au sein des entreprises d'EGF.BTP

Le comité RH s'alarme d'un risque conséquent de pénurie d'emploi dans le BTP face aux besoins gigantesques à court et moyen terme générés par les projets à venir, notamment du Grand Paris et le cas échéant des Jeux Olympiques.

Plusieurs membres du comité considèrent que, dans un tel contexte, il pourrait être opportun d'élargir le périmètre de recrutement en allant chercher dans d'autres secteurs d'activité, notamment l'industrie, la main d'œuvre qui fait défaut dans le BTP.

Dans une première étape, il a été décidé d'ici fin juin de lancer une rapide enquête au sein des entreprises du comité pour évaluer le gap à combler entre les effectifs actuels et les besoins estimés à la fin de 2017.



© Tous droits réservés

## Carte d'identification professionnelle

L'entrée en vigueur de la CIP est effective sur tout le territoire depuis le 22 mars dernier pour les entreprises étrangères, qui détachent des salariés sur les chantiers de BTP en France. Les entreprises françaises doivent aussi depuis cette date fournir une CIP à leurs salariés intérimaires détachés.

L'entrée en vigueur de la CIP est progressive en revanche, selon cinq zones géographiques de déploiement, pour les salariés et intérimaires d'entreprises établies en France.

Concernant les grandes entreprises, la demande récurrente faite à l'UCF de disposer, au plus tard pour le lancement du déploiement en Île-de-France (1<sup>er</sup> août - 30 septembre 2017), d'un système EDI avec possibilité de prépaiement des cartes est hélas toujours en attente d'une réponse satisfaisante.

contact EGF.BTP

Liliane Rozot  
rozot@egfbtp.com • 0140 69 52 85



© Tous droits réservés



# Commission Formation

## Missions :

- position et lobbying sur la politique de formation continue interprofessionnelle et de branche BTP ;
- lobbying sur les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du Travail et de la branche BTP ;
- actions sur les outils d'ingénierie de la formation, recherche-développement ;
- relations écoles.

La commission formation d'EGF.BTP continue de se mobiliser prioritairement sur la mise en œuvre par l'opérateur de branche, Constructys, de la réforme professionnelle de 2014. En effet, tous les bouleversements induits n'ont pas encore été absorbés avec succès par Constructys et il en résulte un certain nombre de dysfonctionnements pénalisants pour les entreprises.

Dans ce contexte difficile, EGF.BTP qui siège au conseil d'administration de Constructys et de ses conseils de sections professionnelles a exercé un lobbying permanent auprès des différentes parties prenantes, afin de faire valoir les intérêts spécifiques de ses adhérents.



La commission Formation est présidée par Régis **Pettier** (Rabot Dutilleul).



© Atelier 211 - stock.adobe.com



© Wellhofer Designs - stock.adobe.com

## Activité de Constructys

La loi du 5 mars 2014 conduit à une évolution structurelle et profonde du système de formation professionnelle. Les partenaires sociaux ont voulu créer un nouvel état d'esprit favorable à l'investissement formation et à la responsabilisation des entreprises, en matière de développement des compétences de leurs collaborateurs.

### Versements volontaires des entreprises

Des mesures d'assainissement ont dû être prises en 2016 pour corriger les dérives observées en 2015 lors de la mise en place du nouveau régime, à savoir démarchage offensif des entreprises pour les inciter à verser des fonds alors que des fonds mutualisés étaient disponibles. Mais, les résultats restent mitigés et des versements volontaires sont encore exigés d'entreprises, alors que des fonds mutualisés pourraient prendre le relais.

### Traitement administratif des dossiers des grandes entreprises

Les entreprises d'EGF.BTP ont manifesté tout au long de l'année leur vive exaspération face aux difficultés de ges-

tion de leurs dossiers formation : opacité, contraintes en tous genres, retards etc. EGF.BTP est monté en permanence au créneau auprès de Constructys pour défendre le dossier, mais des blocages persistent.

Une nouvelle offre de services de Constructys, avec système informatique annoncé performant, devait être mise en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Elle est toujours très loin d'être opérationnelle.

### Évolution de l'engagement des fonds de Constructys

Les difficultés récurrentes de fonctionnement de Constructys se traduisent pour les entreprises par des retards importants dans les prises en charge et aboutissent à la sous consommation de certaines enveloppes disponibles.

En outre, une accélération des engagements s'observe régulièrement en fin d'année traduisant l'incapacité du système à organiser sa gestion de façon équilibrée sur l'ensemble d'un exercice.

### Compte personnel de Formation

La loi El Khomri du 8 août 2016 a pérennisé la dérogation accordée en 2015 et 2016 qui permet, pour les formations dont la durée est supérieure aux heures



© Monkey Business - stock.adobe.com

inscrites sur le compte, de financer les abondements en heures complémentaires sur les fonds CPF, afin d'assurer le financement intégral de la formation. C'est une mesure intéressante dont les entreprises peuvent tirer parti. Il faudrait cependant aussi obtenir des pouvoirs publics un élargissement des listes de formations éligibles au CPF, ce que réclament toutes les Branches professionnelles.

### Nouveau dispositif de contrôle de la qualité des formations

Dans le cadre de la réforme de 2014, il a été stipulé que tous les organismes de formation souhaitant dispenser des formations bénéficiant de fonds publics ou d'OPCA devraient être référencés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur un catalogue édicté par chaque OPCA. Pour être référencés, ces organismes de formation doivent répondre à une série de nouvelles obligations définies réglementairement.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche à réaliser (près de 90 000 organismes de formation au total en France), une période transitoire a été instaurée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017. Mais elle ne suffira pas. Un groupe technique paritaire, auquel

participe EGF.BTP, a été constitué au sein de Constructys pour travailler à la mise en œuvre du dispositif dans le BTP. L'objectif visé est de ne pas créer une rupture dans les prises en charge des formations. Dans l'attente de leur référencement effectif, les 13 000 organismes de formation ayant engagé un dossier avec Constructys en 2015 ou 2016 devraient ainsi être considérés a priori tous référençables.

### Réforme des CAP ouvrages d'art et constructeur en béton armé du bâtiment

La dernière actualisation des CAP du BTP datant de plus de 15 ans, la profession a demandé à l'Éducation nationale de programmer une révision générale des cursus. Les travaux sont en cours de démarrage.

Le CCCA BTP vient d'être mandaté par la CPC de l'Éducation nationale pour réaliser l'étude d'opportunité sur cette rénovation des CAP du BTP.

Le dossier de fusion des CAP ouvrages d'art et constructeur en béton armé du

bâtiment, qu'EGF.BTP avait âprement défendu, mais en vain, il y a quelques années, va être rouvert, notamment en raison de la faiblesse des effectifs.

EGF.BTP vient d'entamer un travail avec le CCCA.BTP pour élaborer le rapport d'opportunité de cette fusion.

### Premières annonces du gouvernement sur la formation professionnelle

Le système de la formation professionnelle est jugé inadapté aux enjeux actuels et devrait donc faire l'objet d'une refonte totale en termes de gouvernance et de financements.

Concrètement, la majeure partie des contributions formation des entreprises devrait être progressivement convertie en droits individuels pour les actifs. Le système réduirait ainsi considérablement la part des partenaires sociaux dans la gouvernance des fonds de la formation. Les OPCA, s'ils continuaient d'exister, seraient placés sous une étroite tutelle de l'État. Les salariés auraient la liberté de s'adresser directement à un organisme de formation pour choisir leur prestation sans passer par l'intermédiaire d'un prescripteur.

Par ailleurs, la volonté du nouveau Président, Emmanuel Macron, est de développer l'apprentissage y compris pour les formations non techniques et non manuelles. Concernant l'enseignement secondaire et supérieur, le partenariat avec les branches professionnelles pour la définition et l'organisation des programmes serait en outre considérablement renforcé.

Le calendrier annoncé est resserré. Des premières mesures pourraient être prises avant la fin de l'année.

### contact EGF.BTP

Liliane Rozot  
rozot@egfbtp.com • 0140 69 52 85



# Commission Prévention, Santé, Sécurité

## Missions :

- ➔ position et lobbying sur la politique de prévention interprofessionnelle et de branche BTP ;
- ➔ démarche de promotion de la santé, sécurité au sein des entreprises ; générales et vis-à-vis de leurs partenaires (sous-traitants, intérim...) ;
- ➔ compte pénibilité ;
- ➔ concours Sécurité.



Le commission « prévention, santé, sécurité » est présidée par Fabrice **Thierry** (Bouygues Construction).

## Concours prévention santé sécurité 2016

La nouvelle organisation du concours avec instauration de compétitions au niveau régional en préalable du national a été une réussite. 56 dossiers de candidature ont été recueillis.

Un livret reprenant ces 56 thèmes proposés par les entreprises a été publié par EGF.BTP

Les pratiques, les modes opératoires, les innovations techniques recensés sont en effet largement reproductibles d'une entreprise à l'autre, d'un chantier à l'autre, et il a semblé utile au syndicat de mettre ces retours d'expérience à disposition de tous les membres d'EGF.BTP et, au-delà, de la branche du BTP dans son ensemble. La prochaine édition de ce concours EGF.BTP aura lieu en 2018.



## Formation à la sécurité des intérimaires

La commission PSS d'EGF.BTP avait été sollicitée par plusieurs de ses membres et par l'ASE BTP (animateurs Sécurité des entreprises du BTP) pour travailler à la mise en place d'une formation à la sécurité des intérimaires, commune aux entreprises de BTP, et d'un outil de traçabilité de cette formation. L'idée était d'éviter que les intérimaires formés par une entreprise ne soient contraints de suivre une nouvelle formation à la sécurité, lorsqu'ils sont missionnés dans une autre entreprise.

À ce jour, le travail, mené avec l'appui technique de l'OPPBTB, est en voie de finalisation :

- ➔ le référentiel de formation aux fondamentaux de la sécurité, commun aux entreprises d'EGF.BTP, a été élaboré. La formation intitulée PASI (Passport Sécurité Intérim) est prévue sur deux jours avec passation d'un QCM de contrôle en fin de session ;
- ➔ la plateforme de traçabilité des formations est en cours d'expérimentation. Un comité de pilotage issu de la commission PSS d'EGF.BTP procède actuel-

lement aux auditions des organismes de formation susceptibles de dispenser la formation PASI conformément au cahier des charges établi.

Un plan de communication sur le nouveau dispositif sera mis au point lors de la prochaine commission PSS d'EGF.BTP à la mi-juin.

L'objectif est que tous les adhérents d'EGF.BTP s'engagent dans ledit dispositif car il est reconnu que la sinistralité est plus importante pour les salariés intérimaires missionnés sur les chantiers de BTP, que pour le personnel permanent.

## Étude du métier de coffreur bancheur réalisée par la MAECT

(méthode d'Analyse et d'Évaluation des conditions de travail)

Cette étude a été réalisée à la demande de la commission PSS d'EGF.BTP, par l'OPPBTP et les services de santé au travail, sur quatre chantiers de logements proposés par quatre entreprises adhérentes d'EGF.BTP (Eiffage Construction, Léon Grosse, Rabet Dutilleul et Vinci Construction France).

**Objectifs :** évaluer l'importance des gênes, de l'inconfort et des risques sur quatre plans :

- l'organisation (du chantier, des stockages, de la sécurité...);
- l'environnement (bruit, éclairage, encombrement, situations accidentogènes...);
- l'activité physique (port manuel de charges, postures, déplacements...);
- les relations au travail (communication, autonomie, contrôle, coactivité...).

Cette méthode ne s'inscrit pas dans la démarche du compte pénibilité : bien plus ancienne que ce compte, elle ne mesure pas les temps d'exposition.

En revanche, les constatations livrées par cette analyse sont d'une très grande richesse pour alimenter les différentes démarches de progrès des entreprises (lean, Dimeco, prévention et performance, ergonomie...) et intéressent au plus haut point outre les préventeurs, les directions Travaux, Méthodes et Matériel des entreprises.

EGF.BTP organise à l'intention de ces directions, le 15 juin prochain, un atelier de restitution des résultats de l'étude par l'OPPBTP et les services de santé au travail.

Au-delà des actions d'amélioration qui pourront être menées dans les entreprises, à leur initiative, la commission PSS d'EGF.BTP prévoit de travailler à des pistes de progrès communes aux adhérents du syndicat.



Bassin de retenue à Marseille. © Bruno Bronchain

## Compte personnel de prévention de la pénibilité

La nouvelle équipe gouvernementale vient d'évoquer un moratoire du dispositif, l'idée étant de remodeler celui-ci, afin de le rendre plus simple et de le replacer dans un cadre plus large de départ anticipé à la retraite. Il a aussi été annoncé que les droits déjà acquis par les salariés au titre du compte pénibilité seraient préservés. Des écrits officiels actant ces nouvelles dispositions sont en attente.

La FFB et la FNTP, comme la quasi-majorité des grandes fédérations professionnelles, n'avaient pas sorti leur référentiel métier. Dans cette attente, il avait été recommandé aux entreprises d'utiliser les délais accordés par l'administration et de ne pas déclarer en ce début d'année les expositions de leurs salariés ou de les déclarer a minima. C'est ce que disent avoir fait tous les adhérents d'EGF.BTP.

Par prudence, les entreprises ont été cependant incitées à mener en interne un travail de pré-recensement des éventuelles expositions de leurs salariés au vu des seuils réglementaires et après prise en compte des mesures de protection collectives et individuelles.

Avec l'appui de l'OPPBTP, EGF.BTP a finalisé les fiches métiers TP dont il avait la charge.

Concernant les fiches Bâtiment, le travail de concertation entre l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre et EGF.BTP se poursuit.

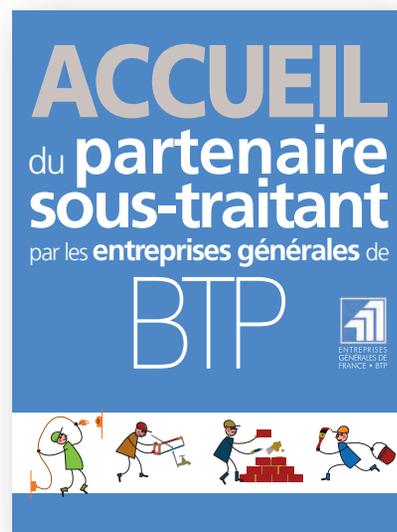
## Livret d'accueil des partenaires sous-traitants

EGF.BTP a élaboré un modèle de livret d'accueil, non contractuel, à remettre au sous-traitant par l'entreprise générale.

Il s'agit d'amener le conducteur de travaux à « se mettre au service » du sous-traitant. Le livret d'accueil :

- présente le chantier et ses règles de vie, donne des éléments d'information pratiques, rappelle les procédures type en matière d'évacuation, d'incident ou d'accident
- et surtout définit les mesures spécifiques d'accompagnement du sous-traitant proposées par l'entreprise générale en matière d'environnement, d'hygiène et sécurité.

EGF.BTP continue d'inciter toutes les entreprises générales à déployer cet outil, la prévention au niveau des sous-traitants restant un point sensible.





## Cantonnements de chantier

La commission PSS est fortement mobilisée sur 2 sujets qui pourraient avoir des conséquences financières non négligeables pour les entreprises et exposer celles-ci à des difficultés d'ordre technique :

- projet de recommandation concernant la prévention des chutes de hauteur lors du montage/démontage des bungalows et impliquant que ne pourraient plus être fabriqués que des bungalows ne nécessitant aucune intervention par le dessus ou des bungalows complétés de façon pérenne par un garde-corps repliable logé dans la hauteur de l'acrotère en position pliée ;
- projet de texte relatif aux installations sanitaires, de vestiaires et de restauration sur les chantiers du BTP qui conduirait à un accroissement disproportionné des exigences actuelles.

## Ascenseurs de grues

Suite à une action conjointe de toute la filière BTP à laquelle EGF.BTP s'est associé, un calendrier plus conforme aux possibilités techniques et économiques des constructeurs et des entreprises a finalement pu être adopté en octobre 2016 :

- accès motorisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 lorsque la cabine de conduite de la grue nécessite plus de 50 m d'ascension
  - accès motorisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 lorsque la cabine de conduite de la grue nécessite plus de 30 m d'ascension.
- La R 495 s'est ainsi substituée à la R 459.



Domaine public

## Commission mastère Entreprise générale



La commission mastère entreprise générale est présidée par Alain **Vassal** (ancien Bouygues Construction).

### Missions aux côtés de l'ESTP :

- coordination pédagogique, choix des formateurs ;
- recrutement des stagiaires et organisation des sessions ;
- pérennisation et valorisation de la formation.

L'ESTP a créé à la demande d'EGF.BTP un mastère spécialisé « Management et techniques en Entreprise générale » accrédité par la Conférence des Grandes Écoles en juin 2012.

Cette formation vise à apporter aux stagiaires un socle de solides connaissances pour :

- mieux maîtriser le management et la gestion des corps d'état et des interfaces entre les métiers sur toute la durée d'une opération de la conception à la réception
- appréhender pour chaque lot les nouveaux process et nouvelles technologies et notamment ceux liés à la construction durable et au BIM.

Le programme a entièrement été élaboré par des professionnels d'EGF.BTP. Les stagiaires ont donc la chance de bénéficier d'une contribution très importante et très active de professionnels des entreprises générales à l'animation du mastère. Au total l'enseignement est assuré par plus de 60 professionnels et experts de haut niveau.

Les retours, tant des stagiaires que de leurs entreprises, sont tous excellents et le recul est maintenant suffisant pour en apprécier la portée.

La cinquième promotion a démarré en février dernier.

Une démarche est en cours pour mieux organiser le recrutement des stagiaires et maintenir un effectif de 18 stagiaires minimum dans chaque promotion. Un club des mastériens MTEG est également en cours de constitution.

contact EGF.BTP

Liliane Rozot  
rozot@egfbtp.com • 0140 69 52 85

# La délégation technique

Arena du Pays d'Aix, architectes : Christophe Gulizzi & Auer Weber

© Lisa Ricciotti



La délégation technique est présidée par Laurent **Fayat** (Groupe Fayat), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation technique s'appuie sur les travaux de deux commissions :

- la commission **structure**,
- la commission **SAV**.



La commission technique « structure » est présidée par Michel **Guérinet** (Eiffage Construction).



La commission technique « prévention - SAV » est présidée par Olivier **Gouvis** (Demathieu Bard).



La délégation technique s'investit toujours dans les diverses instances de normalisation françaises, européennes ou internationales. EGF.BTP est ainsi un acteur incontournable des travaux menés en assurant la présidence, le secrétariat ou la participation en tant que membre d'un nombre de commissions important. EGF.BTP s'impose comme le syndicat des experts de la construction : construction durable, BIM, bétons et constituants, Eurocodes, BFUP, DTU...

L'expertise d'EGF.BTP est recherchée au travers de sa participation à divers travaux de recherche : citons les projets nationaux comme :

**Recybéton** : ce projet qui s'achèvera fin 2017, a eu pour objectif d'apporter des réponses quant au recyclage complet des bétons au travers d'une synthèse des données techniques, économiques et environnementales. EGF.BTP très investi depuis le début a assuré l'animation du groupe de travail portant sur les aspects réglementaires et normatifs. Le syndicat a été mis en avant pour le colloque de mars 2017 réunissant plus de 200 personnes. Enfin, EGF.BTP est aussi impliqué dans la rédaction de l'ouvrage de synthèse dont la publication est prévue fin 2017.

**PerfDub** : ce projet concerne l'approche performantielle

de la durabilité des ouvrages en béton. Dans un cadre plus global qui est celui de la raréfaction des ressources et du développement de l'économie circulaire, l'approche performantielle s'impose comme une alternative intéressante à la simple approche prescriptive (c'est-à-dire en obligation de moyens). Ainsi, la France et en particulier les entreprises générales se sont imposées au niveau européen comme des fers de lance de cette approche. Le Projet national est l'occasion pour EGF.BTP d'apporter son expertise en animant le groupe de valorisation qui coordonne le comité Scientifique international regroupant une quinzaine de chercheurs de toute nationalité, en lien direct avec les travaux de normalisation.

Signalons aussi qu'EGF.BTP suit un certain nombre de thèses d'importance pour la profession : thèse sur le ressuage des bétons de fondation, sur la prédiction de la durée de vie des ouvrages en béton armé incluant les diverses phases de la corrosion

Cette expertise se décline au sein de la délégation technique au travers de quatre axes complémentaires qui mettent en exergue la valeur ajoutée de l'entreprise générale qui maîtrise le processus global de l'acte de construire, faisant des adhérents d'EGF.BTP les dignes successeurs des grands constructeurs du XX<sup>e</sup> siècle.

## Structure

L'axe de travail principal de cette commission concerne les travaux normatifs.

L'année 2016 a été l'occasion de démarrer ou de continuer un certain nombre de normes. Citons :

→ le DTU 14.1 cuvelage : présidé par André Coin, la révision de ce DTU est d'importance pour les entreprises générales car il présente la particularité de traiter dans un document unique les activités de deux corps d'état que sont le gros œuvre et les étanchéurs.

→ le 23.4 sur les planchers à prédalles : forts du succès obtenu par la profession avec la publication du fascicule de documentation FD P 18-720 traitant des planchers suspendus en zone sismique, le DTU 23.4 présidé par Édouard Moreau (Bouygues Construction) est en cours de création et devrait apporter à l'ensemble des acteurs (bureaux d'études et entreprises de construction)

un texte autoportant pour ce type de constructions.

→ les Eurocodes : EGF.BTP est historiquement impliqué dans les travaux de création des Eurocodes. Toute une batterie d'experts intervient au niveau français et européen. En particulier, la future génération des Eurocodes prévue pour 2022 est l'occasion de mettre en avant le savoir-faire français sur la construction en béton armé ou précontraint en s'impliquant dans l'Eurocode 0 (bases de calcul), l'Eurocode 1 (actions sur les structures), Eurocode 2 (calcul des structures en béton armé ou précontraint), Eurocode 7 (calcul géotechnique) et Eurocode 8 (calcul sismique). L'année 2016 a vu les experts d'EGF.BTP s'impliquer en particulier sur le nouveau concept des 'Exposure Resistance Classes' dont l'objectif est de s'intéresser aux ouvrages en béton en faisant le lien entre ce qui relève de la conception et ce qui relève du matériau. Le point fondamental, en relation



directe avec le projet national PerfDub, est de montrer que pour répondre à un design donné (s'exprimant en termes de valeurs d'enrobages) le matériau béton propose une palette large de compositions répondant soit à des obligations de moyens (deemed to satisfy parameters) soit à des obligations de performances (performance-based approach).

L'action d'EGF.BTP s'est aussi manifestée par la présidence de comités internationaux comme celui sur l'Eurocode 1 (actions sur les structures) avec la participation au TC250/SC1 à Athènes en janvier.

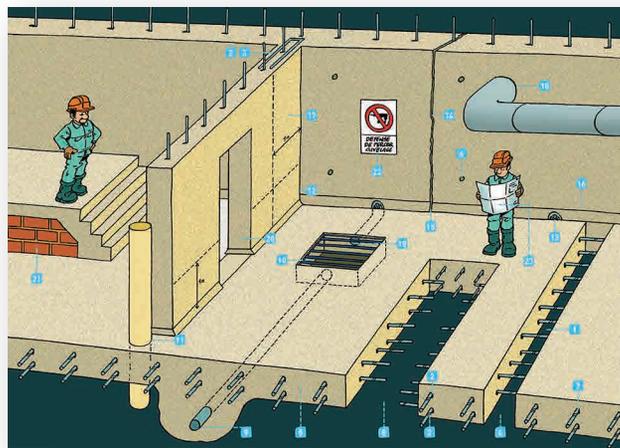
## SAV

La commission SAV travaille en étroite relation avec l'agence Qualité Construction (AQC) pour alimenter le dispositif VigiRisques. En effet, le retour des SAV des entreprises générales constitue un retour d'expériences sur les diverses pathologies rencontrées. L'analyse en commission de ces éléments permet d'alimenter divers dispositifs comme VigiRisques ou la commission Prévention Produits (C2P).

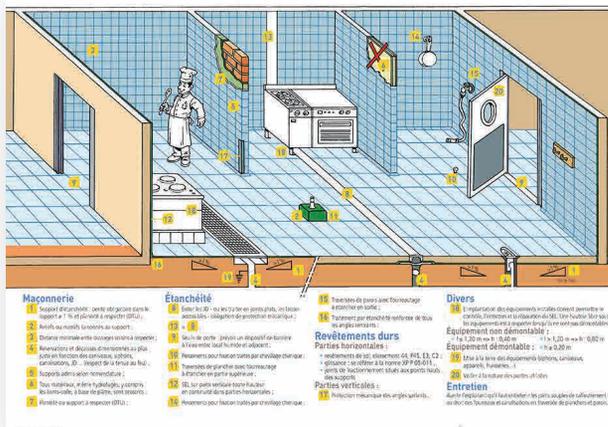
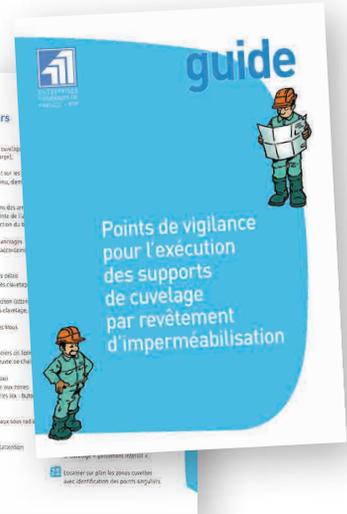
Cette synergie s'est ainsi concrétisée par la signature d'un accord-cadre en mars 2017 qui entérine la volonté des deux organismes de continuer à travailler ensemble.

Un autre axe de cette commission consiste à créer ou réviser les fiches pathologies : l'année 2016 a été l'occasion de rééditer la fiche sur le fonctionnement du SAV en entreprise générale et de créer le guide sur les points de vigilance pour l'exécution de cuisines collectives réalisées par systèmes d'étanchéité liquide. Enfin, une action a été lancée visant à produire un guide sur

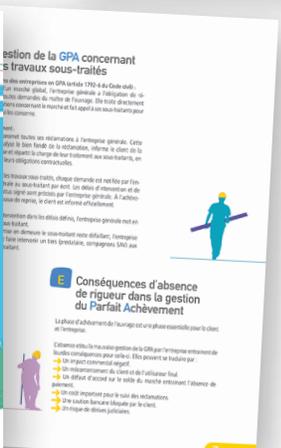
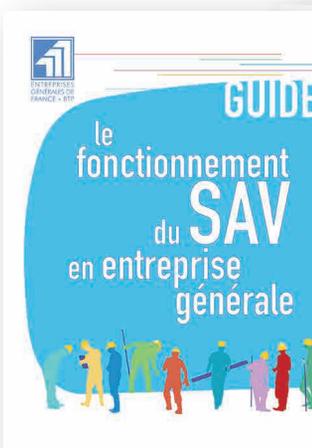
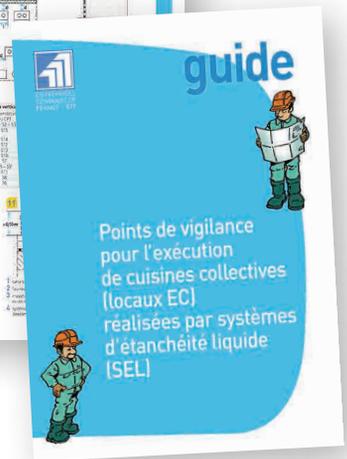
les balcons pour montrer que les entreprises maîtrisent l'ensemble des dispositions techniques et réglementaires sur ces ouvrages (mécanique, sismique, accessibilité et thermique).



- 49 Contrôles en cours d'exécution**  
**Support**  
 1 Vérifier les prescriptions figurant sur les plans de coupe et de plan, notamment des charges...  
 2 Contrôler la conformité aux plans des ouvrages en regard de la forme de commande de la structure et de la conformité de la section de la structure...  
 3 Vérifier la bonne réalisation des armatures des ouvrages béton soumis en traction...  
 4 Appliquer la méthodologie et le plan de réalisation d'une bande d'étanchéité...  
 5 Vérifier les caractéristiques du béton utilisé pour la réalisation des bandes d'étanchéité...  
 6 Vérifier le montage des bandes d'étanchéité...  
 7 Vérifier le positionnement des bandes d'étanchéité par rapport aux joints de construction...  
 8 Vérifier la continuité des bandes d'étanchéité...  
 9 Vérifier la réalisation des joints de construction...  
 10 Vérifier la réalisation des joints de construction...  
 11 Contrôler les fissures et regards (autorisation des administrations)...



- Maçonnerie**  
 1 Support d'équipement...  
 2 Qualité des matériaux...  
 3 Colonne moulée...  
 4 Armatures...  
 5 Qualité de la main d'œuvre...  
 6 Contrôle de la qualité...  
**Étanchéité**  
 7 Qualité de la main d'œuvre...  
 8 Qualité des matériaux...  
 9 Qualité de la main d'œuvre...  
 10 Qualité des matériaux...  
 11 Qualité de la main d'œuvre...  
 12 Qualité des matériaux...  
**Revêtements durs**  
 13 Qualité de la main d'œuvre...  
 14 Qualité des matériaux...  
**Parties horizontales**  
 15 Qualité de la main d'œuvre...  
 16 Qualité des matériaux...  
**Parties verticales**  
 17 Qualité de la main d'œuvre...  
 18 Qualité des matériaux...  
**Divers**  
 19 Qualité de la main d'œuvre...  
 20 Qualité des matériaux...  
**Entretien**  
 21 Qualité de la main d'œuvre...  
 22 Qualité des matériaux...



contacts EGFBTP  
**Wilfried Pillard**  
 pillard@egfbtp.com • 01 40 69 51 27  
**Henry Thonier**  
 thonier@egfbtp.com • 01 40 69 52 87



# Les délégations régionales

**L**es **délégations régionales**, axe essentiel de promotion de l'entreprise générale à l'échelon local, ont été très actives cette année. Ces dernières se sont d'abord attachées à rencontrer les principaux maîtres d'ouvrage publics en vue de les aider à appréhender le nouveau Code des marchés publics. Au total, au moins 1500 donneurs d'ordre ont ainsi été intéressés par des réunions d'information organisées en régions. Elles se sont également mobilisées pour mettre sur pied un Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité afin de montrer concrètement à leurs donneurs d'ordre leur poids sur l'économie et l'emploi local.

L'ensemble des délégations a également multiplié les contacts avec leurs partenaires, par exemple via les fédérations régionales du bâtiment afin d'actualiser les chartes entre entreprises générales et partenaires sous-traitants.

Outre les visites de chantiers avec clients et partenaires, certaines délégations ont organisé des soirées-débat réunissant plusieurs centaines de personnes autour de thèmes d'actualité comme la conception-réalisation, le Grand Paris...

Enfin 14 délégations métropolitaines d'EGF.BTP ont organisé un concours régional des Clés d'or de l'entreprise générale - désormais en alternance avec le concours prévention-santé-sécurité. Au total, plus de 60 candidats ont concouru pour faire valoir les atouts de l'entreprise générale.

## contacts EGF.BTP

Laurence **Francqueville**

francqueville@egfbtp.com • 01 40 69 52 81

Xavier **Bezançon**

bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

Architecte : Agence Badia-Berger - © Cpscorp Michael Tubiana

## Alsace



La délégation Alsace est animée par Christophe **Quilichini** (Demathieu Bard).

Outre l'organisation d'un concours des Clés d'or cette année, la Délégation Alsace s'est attachée à faire la pé-

dagogie de la réforme des marchés publics auprès des donneurs d'ordre de la Région. A l'instar d'autres délégations, elle a demandé à un juriste de renom, Jacques Fournier de Laurière, président honoraire de la chambre marchés publics de la Cour administrative d'appel de Paris, de venir présenter les possibilités ouvertes par le nouveau code à deux reprises : une première fois à des donneurs d'ordre de tous horizons ; la seconde fois uniquement auprès des bailleurs sociaux pour s'intéresser à leurs problématiques spécifiques. La délégation a visité l'usine de Mathis à Muttersholtz. Elle a également reçu une

cinquantaine de clients et partenaires le 29 mars dernier sur le chantier du Consulat de Turquie à Strasbourg réalisé par Demathieu Bard (38 millions d'euros - architecte Han Tumertekin). Enfin, EGF.BTP a signé les statuts de l'Université des métiers du BTP d'Alsace aux côtés de la FFB, de l'EI.CESI, Insa de Strasbourg, IUT de Colmar, UDS, lycée et CFA le Corbusier d'Illkirch, lycée Couffignal de Strasbourg. Objectif : initier des projets de formations et améliorer les formations existantes en favorisant la synergie des acteurs.



Le Millestime, architectes : Denu et Paradon



Visite du consulat de Turquie à Strasbourg, architectes : Han Tumertekin



Visite de chantier : l'usine Mathis

## Aquitaine



La délégation Aquitaine est animée par Sébastien **Michaux** (GCC).

De nombreux changements de représentations d'entreprises membres sont intervenus au sein de la délégation régionale Aquitaine cette année. Ce qui ne l'a pas empêché d'organiser plusieurs visites de chantiers avec des clients : tout d'abord sur le chantier du nouvel Hôpital de Libourne (Vinci Construction) ; ensuite celui du chantier de l'Arena (Bouygues Bâtiment).

La délégation a également convié ses donneurs d'ordre à écouter et débattre

avec le président honoraire de la Cour administrative d'appel de Paris, Jacques Fournier de Laurière, sur la sécurisation du recours aux marchés globaux.



Visite de chantier de l'hôpital de Libourne.



EHPAD Jean Leclaire, Sarlat-la-Caneda-architecte : Astruc



Campus Thalès, Mérignac architecte : JP Le Covec



## Auvergne



La délégation Auvergne est animée par Antoine **Francis** (Vinci Construction).

La délégation a été accueillie, avec de nombreux clients et partenaires, sur le chantier du Campus RDI de Michelin à Clermont-Ferrand. Une phase spectaculaire de levage des éléments de charpente métallique était en cours. L'occasion également de montrer concrètement l'impact de la maquette numérique sur un chantier de grande ampleur.

La délégation Auvergne a en outre renouvelé sa demande à Jacques Fournier de Laurière, de venir échanger avec les maîtres d'ouvrage locaux sur la sécurisation des marchés publics, dans le cadre de la nouvelle ordonnance. Enfin, et comme l'ensemble des délégations métropolitaines d'EGF.BTP, l'Auvergne a organisé un concours des Clés d'or de l'entreprise générale.



© EGF.BTP

Visite du chantier campus RDI Michelin



© EGF.BTP

Architectes : Chaix & Morel associés - Ingerop

## Bourgogne Franche-Comté



La délégation Bourgogne Franche-Comté est animée par Nadine **Barralon** (C3B).

Nadine Barralon (C3B, VINCI Construction France) a été élue en juin 2016 à la tête de la délégation de Bourgogne Franche-Comté, en remplacement de Sylvain Vallet (Eiffage Construction). C3B, qui avait remporté le trophée d'argent du concours prévention-santé-sécurité en 2016 avec son initiative de matérialisation des circula-

tions (« tapis rouge »), s'est de nouveau distinguée lors du concours des Clés d'or en étant désignée comme lauréat régional.

Parmi les autres actions de promotion de l'entreprise générale entreprises cette année, on peut noter que la délégation a accueilli plus d'une soixantaine de personnes le 13 octobre dernier en faisant appel à Jacques Fournier de Laurière pour une conférence sur les marchés publics. Elle compte d'ailleurs réitérer ce type de communication en 2017 sur le thème « Comment sécuriser le recours au marché global ».

Parallèlement, et pour faciliter la communication auprès des donneurs d'ordre locaux, un observatoire du chiffre d'affaires sous-traité est en cours de constitution.



© DR

Nouveau siège de la Carsat à Dijon, architecte : Archigroup



© DR

Lycée Léon Blum, restructuration et extension, CREM, Le Creusot, architecte : TRIA

## Île-de-France



La délégation Île-de-France est animée par Thierry **Roulet** (Bouygues Bâtiment IDF)

Thierry Roulet a été élu en janvier 2017 à la tête de la délégation régionale d'Île-de-France. Il succède à Thierry Barber (CBC).

Au cours de l'année écoulée, la délégation IDF a rencontré plusieurs personnalités : Julien Bargeton, adjoint au maire de Paris et responsable des marchés publics en septembre ; Marie-Hélène Borie, directrice générale du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris ; et Jean-Michel Daquin, président du Conseil de l'Ordre régional des architectes en mars. Avec ce dernier, il a été décidé de poursuivre

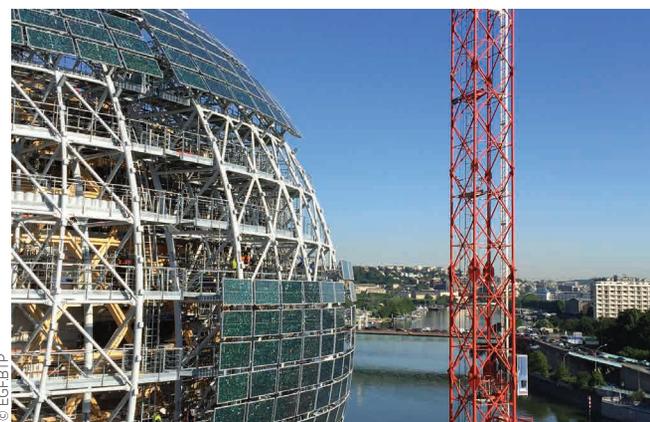
les échanges sur plusieurs sujets : la conception-réalisation ; le BIM ; et la construction durable au sens large. Enfin, un premier entretien s'est tenu avec Marc Sauvage, DGA responsable des achats, de la performance et de la commande publique et du juridique de la Région Ile-de-France.

Au chapitre des visites de chantier, citons : la Cité musicale, le Tribunal de Grande instance de Paris, l'opération immobilière et le garage de bus RATP dans le 14ème arrondissement, ou encore la prison de la santé.

Une réunion d'information avec quelque 150 clients a été organisée le 16 septembre dans les locaux de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris avec Jacques Fournier de Laurière, président de la Cour administrative d'appel de Paris sur la réforme des marchés publics. Enfin, la délégation a organisé une manifestation sur le « Grand Paris des entreprises générales » le 6 octobre dernier : l'objectif des deux table-rondes était de

promouvoir et valoriser les atouts de l'entreprise générale dans la réalisation des projets du Grand Paris. Plus de 250 personnes sont venues écouter les principaux acteurs institutionnels et économiques du Grand Paris.

Il convient enfin de ne pas oublier la tenue du concours régional des Clés d'or, où 13 dossiers de très grande qualité ont concouru cette année.



Le chantier de la Cité de la Musique, architectes : Shigeru Ban - Jean de Gastines

## Languedoc-Roussillon

La délégation a accueilli un nouvel adhérent cette année : le groupe Giraud BTP.

Sur le plan juridique, et pour favoriser la compréhension de la réforme des marchés publics, la délégation a fait appel au juriste Jacques Fournier de Laurière pour expliquer la réforme de la commande publique et le recours aux contrats globaux dans ce nouveau contexte. Le résultat a été très satisfaisant d'une part par le nombre de participants et d'autre part au vu du retour très positif de nombreux donneurs d'ordre.

Dans un contexte régional caractérisé par des élus très favorables à l'allotissement, la délégation a poursuivi la diffusion



La délégation Languedoc-Roussillon est animée par Bruno **Leverger** (Fayat).

© Tous droits réservés

de messages sur le fort ancrage local de ses membres et sur leurs actions en matière sociale et sociétale (formation, insertion, sécurité...). En dépit de ce constat, elle note une volonté de plus en plus marquée de quelques collectivités et de la Métropole de Montpellier pour lancer des appels d'offres en conception-réalisation.



Bulles marines, 77 logements collectifs et commerces, Sète, architecte : Colboc Franzen



Ehpad, 63 lits, cuisine et salles de restauration architecte : MBJ



Institut de cancérologie, CHU de Nîmes MBA architectes



## Lorraine



La délégation Lorraine est animée par Antoine **Thomazo** (Bouygues Bâtiment Nord Est).

La délégation a invité ses donneurs d'ordre à Nancy le 1<sup>er</sup> juillet pour une réunion d'information avec le président honoraire de la Cour administrative d'appel de Paris, Jacques Fournier de Laurière, sur le contrat global dans ce nouveau contexte. Manifestation qui a rencontré un vif intérêt des maîtres d'ouvrage conviés.



Hôtel Campanile, Metz, architectes : ANMA

Au cours de l'année passée, elle a également accueilli Daniel Kolanek de l'Union de la maçonnerie et du gros œuvre en novembre. Et poursuivi ses échanges avec la communauté d'Agglomération de Nancy sur la façon dont les entreprises générales pourraient contri-



Logements sociaux pour ICF à Montigny-lès-Metz, architectes : Klein Hassler

buer à l'engagement des élus de promouvoir l'emploi local.

Enfin, outre la tenue du concours des Clés d'or, la délégation Lorraine a organisé une visite clients sur le chantier Muse à Metz.

## Midi-Pyrénées



La délégation Midi-Pyrénées est animée par Franck **Rivière** (Eiffage Construction).



Centre aquatique du Couserans, Saint-Girons architecte : Filiatre Mansour

La délégation Midi-Pyrénées a convié les maîtres d'ouvrage en novembre à venir écouter la vision du président honoraire de la Cour administrative d'appel de Paris, Jacques Fournier de Laurière sur la réforme des marchés publics.

À la suite de cette réunion, la délégation est allée rencontrer A. Nieto (direction de l'architecture) et M. Trautman (commission d'appel d'offres) de la Ville de Toulouse.

Elle a également, comme chaque année, participé au salon de l'ingénierie organisé par l'AIMP, sans oublier l'organisation du concours de la Clé d'or remporté par MAS BTP et Demathieu Bard (cf page 40).



CNH Hôtel, aéroport Toulouse-Blagnac architectes : Patriarche / C&H Amsycom



103 logements et Maison des Associations Toulouse pour ICF Habitat Atlantique Seuil Architecture



Les Terrasses de Badiou, Toulouse Habitat, architectes : Cardete - Huet

## Nord-Pas de Calais



La délégation Nord-Pas de Calais est animée par Philippe **Bamas** (Spie batignolles).

Les différentes commissions de la délégation Nord-Pas de Calais sont toujours actives : commission sociale ; commission QSSE ; commission inter-entreprises ; commission mieux-disant. Une nouvelle commission « BIM » se met en place, pilotée par José Liotet. Elle poursuit en outre ses invitations régulières en réunion plénière : elle a ainsi reçu récemment Maxime Bitter, directeur « Urbanisme, aménagement et ville » de la Métropole européenne de Lille. Plusieurs visites de chantiers

se sont déroulées cette année, à commencer par celle, traditionnelle, des vœux qui a eu lieu sur l'EHPAD Iter Vitae (VINCI Construction). Auparavant, la délégation s'était délocalisée sur le chantier du Pôle Formation Santé de l'Université Lille 2 Droit-Santé en PPP en juillet 2016 (Eiffage Construction). Suite à la journée d'information organisée par EGF.BTP en mai, l'Association régionale des organismes HLM a souhaité réunir ses membres en septembre pour évoquer l'application du nouveau code des marchés publics en présence de Jacques Fournier de Laurière et d'une représentante de la direction juri-

dique de l'Union Sociale pour l'habitat. Parmi les autres actions menées en vue de promouvoir l'entreprise générale, la délégation a entrepris de rencontrer les bailleurs sociaux individuellement : elle a d'ores et déjà échangé avec Didier Marnier, président du bailleur social LMH, et Christophe Becuwe, directeur général de Partenord.

Enfin, la délégation reste en lien étroit avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes pour la diffusion et la mise en œuvre de la Charte de bonnes pratiques en matière de conception-réalisation qui a été signée ensemble.



Chantier de réhabilitation de la caserne Schramm à Arras, qui a reçu le Trophée de bronze du Concours Prévention-santé-sécurité d'EGF.BTP  
architecte : Luc-Emmanuel Lombard (Cadence)

## Normandie



La délégation Normandie est animée par Bertrand **Cantuel** (Gagneraud).

Bertrand Cantuel (Gagneraud) a pris la tête de la délégation Normandie en remplacement de Jean-Marc Le Mouellic qui a fait valoir ses droits à la retraite. La délégation a d'ailleurs accueilli plusieurs nouveaux représentants d'entreprises cette année.

Plusieurs visites de chantier ont été organisées cette année, notamment celle du Hangar 108.

Les membres de la délégation ont rencontré la Fédération régionale du Bâti-

ment (FRB) à plusieurs reprises pour mettre à jour de la charte de partenariat Entreprise générale-Partenaires sous-traitants. La délégation a notamment échangé avec Alain Piquet, son président. La Région Normandie a été sollicitée et la délégation a échangé longuement avec Sophie Gauguin, sa première vice-présidente, notamment

sur sa politique de préférence locale. A cette occasion, EGF.BTP a mis en avant les engagements des entreprises générales en matière sociale et sociétale ainsi que la mise en place d'un Observatoire régional du chiffre d'affaires sous-traité. Enfin, la délégation s'est mobilisée pour organiser un concours des Clés d'or en Normandie.



Ensemble résidentiel Honfleur, Atelier Hennig / Partellos Ingenierie



Unité de psychiatrie, Dieppe, architecte : Chabanne & Partners



## PACA



La délégation PACA est animée par Jean-Luc **Aubert** (Eiffage Construction).

La délégation Paca a organisé une manifestation clients avec le magistrat Jacques Fournier de Laurière pour expliciter la brochure d'EGF.BTP « Pourquoi et Comment construire en Entreprise Générale » et l'impact de la réforme des marchés publics. Une lettre d'information a été éditée en novembre relatant notamment cette manifesta-

tion qui a rencontré un grand succès. La délégation a par ailleurs reçu en novembre Philippe Deveau, président de la Fédération du BTP 13 et en mars Jean-Yves Miaux, directeur général de So-learn (Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise). La lettre d'information de mai lui donne la parole dans le cadre de sa présidence du concours Clé d'Or qui s'est déroulé le 27 avril et met en valeur les dossiers de la Région.



© Lisa Ricciotti

Technoffice à Ollioules, architecte : Marc Robinet

Dans le cadre d'un petit-déjeuner, la délégation a invité ses clients à la visite du chantier de Bouygues Bâtiment du centre commercial du Prado à Marseille le 3 mars dernier.

Enfin, la commission Prévention-Santé-Sécurité, qui réunit l'ensemble des préventeurs de nos entreprises, est toujours très active. En collaboration avec l'OPPBTP et nos partenaires sous-traitants, elle œuvre à l'amélioration de la prévention sur nos chantiers en entreprise générale.

## Pays de Loire



La délégation Pays de Loire est animée par Gwendal **Gautier** (Eiffage Construction).

La délégation a organisé plusieurs manifestations d'envergure cette année. Après avoir convié Jacques Fournier de Laurière en juillet à la Fédération régionale du Bâtiment (FRB) pour une conférence sur la réforme des marchés publics, la délégation a coorganisé avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) une soirée-débat sur le thème : « Bailleurs, concepteurs et constructeurs unis au service de l'usa-

ger ». L'objectif était de faire un bilan des opérations de conception-réalisation en logement social et de débattre sur la qualité d'usage. Cette réunion, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016, a réuni 180 personnes, avec l'intervention de nombreux bailleurs, d'architectes, de Fabienne Labrette-Ménager (présidente de l'USH Pays-de-Loire) et de Pascale Chiron (Nantes Métropole). Dans la foulée, les organisateurs ont convenu de poursuivre les échanges sur le sujet de la conception-réalisation. La délégation réfléchit actuellement à reproduire ce type d'opération chaque année.

Outre l'organisation d'un concours des Clés d'or, l'autre chantier de l'année a consisté à mettre à jour la charte Entreprise générale-partenaires sous-traitants : plusieurs réunions de travail ont eu lieu à cet effet avec la FRB pour une signature le 6 juin dernier.



© WillyBerré



© WillyBerré

Soirée-débat sur le thème : « Bailleurs, concepteurs et constructeurs unis au service de l'utilisateur ».

## Picardie Champagne-Ardenne

Plusieurs rencontres et visites de chantiers d'importance dans la région ont été organisées avec des clients et maîtres d'œuvre partenaires. Ainsi, en novembre, l'entreprise BEC a reçu la délégation sur le chantier de l'Hôtel Royal Champagne à Champillon, un projet de luxe comprenant un hôtel 5 étoiles, deux restaurants et un Spa, un centre dédié à l'œnotourisme... En février, c'est le groupement d'entreprise Eiffage-Cari qui a fait visiter aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre régionaux le chantier de la clinique de Courlancy à Reims qui, avec 469 lits et près de 100 000 patients par an, deviendra une des trois plus grandes cliniques de France. En juin, Spie batignolles a présenté deux chantiers mitoyens à Compiègne, un Ehpad de 80 lits et l'extension de l'école supérieure de chimie Escom. Toutes ces opérations ont en commun l'apport de l'ingénierie des entreprises générales dès la conception des projets. La délégation s'est également engagée pour organiser un concours des Clés d'or et construire un Observatoire régional du chiffre d'affaires sous-traité. Une fois ce dernier



La délégation Picardie Champagne-Ardenne est animée par Jérôme **Buiron** (Nord France Constructions).

constitué, la délégation ira à la rencontre des élus locaux et grands donneurs d'ordres afin de continuer à promouvoir les contrats globaux tout en promouvant l'ancrage local des entreprises de la délégation.

Enfin, la délégation entretient des contacts réguliers avec la FFB, au sein de laquelle elle est représentée aux bureaux régionaux et départementaux.



Collège Froelicher, Sissonne, architecte : Daudré-Vignier & associés



Visite de chantier de l'hôtel Royal Champagne à Champillon architecte : Giovanni Pace



## Rhône-Alpes



La délégation Rhône-Alpes est animée par Bertrand **Madamour** (Eiffage Construction).

La délégation, qui organise régulièrement des visites (chantier de reconversion de l'hôpital Debrousse, usine Arbonis...), convie ses clients pour sa grande manifestation annuelle qui a lieu cette année au stade de Gerland (chantier Eiffage Construction), après les avoir reçus l'an dernier sur le chantier du nouveau Terminal de l'aéroport de Saint-Exupéry.

Autre point à noter cette année en dehors du concours des Clés d'or qui a vu concourir 6 dossiers de grande qualité:



Plateforme photonique CEA Grenoble, Unanimes Architectes

la création de deux nouvelles commissions : Vie des marchés, pilotée par Philippe De Lamarzelle (Demathieu Bard) ; et Prévention-santé-sécurité, emmenée par Pierre Amblard (Léon Grosse). Enfin, la délégation Rhône-Alpes, première à mettre en place un Observatoire régional du chiffre d'affaires sous-traité, poursuit son travail de collecte depuis 2013.



Bureaux Ivoire à Lyon, architecte : Gautier Conquet



Visite du chantier du terminal 1 à l'aéroport Saint-Exupéry.



# CLÉS D'OR 2017

**L**e syndicat a organisé son 8<sup>e</sup> concours des **Clés d'or de l'entreprise générale**, manifestation qui se tient tous les deux ans en régions, puis au niveau national.

Cette année, les quatorze régions métropolitaines y ont participé avec plus de 60 dossiers candidats, examinés par un jury indépendant composé de personnalités du secteur de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entrepreneurs indépendants d'EGF.BTP).

Toutes les opérations primées dans ce cadre témoignent, chacune à leur manière, de la performance et de la valeur ajoutée dans les projets par les entreprises générales en matière de montage, de respect des délais et des budgets, de qualité de réalisation, de l'exemplarité en matière de formation ou de protection de la santé et de la sécurité des hommes et des femmes sur les chantiers.

Ce concours est une parfaite illustration de la définition de l'entreprise générale donnée par la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) : « une entreprise dotée d'un savoir-faire dans une des spécialités de la construction qui prend la responsabilité de livrer un ouvrage clés en main, toutes techniques confondues, et pour un budget et un délai déterminés ».

## contacts EGF.BTP

Laurence **Francqueville**  
francqueville@egfbtp.com • 01 40 69 52 81  
Xavier **Bezançon**  
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

## 3 critères de jugement

Dans chaque région comme au niveau national, le jury a évalué les dossiers au regard de trois critères suivants :

→ **la création de valeur par l'ingénierie de l'entreprise générale** : innovation, proposition de variantes, expression de son savoir-faire, montage de l'opération, organisation du chantier, synthèse, résolution de difficultés, utilisation d'outils numériques en conception, réalisation, exploitation-maintenance...

→ **l'association exemplaire et la satisfaction des parties prenantes** : maître d'ouvrage (délai, qualité, budget), maîtrise d'œuvre, accompagnement des partenaires sous-traitants ;

→ **la performance RSE** : santé et sécurité ; application de clauses sociales particulièrement exigeantes, accompagnement social, respect de l'environnement sous différentes formes...



Le jury national des clés d'or était composé de (de droite à gauche) :

**Bruno Cavagné**, président de la FNTF

**Ludovic Vaz**, président du bureau bâtiment de Syntec Ingénierie

**Bertrand Delcambre**, président du Plan de transition numérique du bâtiment

**Jean Passini**, président de la commission environnement et construction durable de la FFB

**Catherine Jacquot**, présidente du Conseil national de l'Ordre des Architectes

**Fabien Renou**, rédacteur en chef du Moniteur des travaux publics et du bâtiment

**Pascal Gruda**, ingénieur-conseil à la CNAM-TS

**Marianne De Battisti**, membre du Comex d'Icade, en charge de l'innovation, de la communication et des relations institutionnelles

**Max Roche**, président d'EGF.BTP



# Les lauréats nationaux

Clé d'or 2017

GCC

pour la promenade Sainte-Catherine à Bordeaux



Architectes : Valode et Pistre © Atelier Positif / GCC



Architectes : Valode et Pistre © Atelier Positif / GCC



Architectes : Valode et Pistre © Atelier Positif / GCC

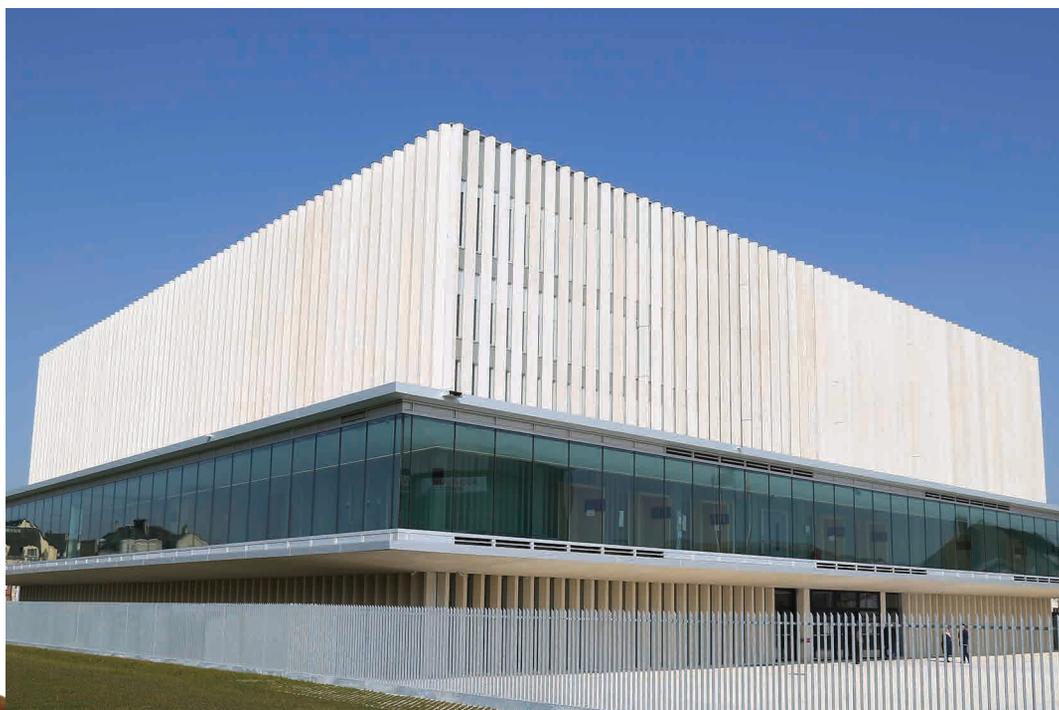


CTV Calvo Tran Van Architectes © Pascal Le Doaré



↑ *Clé d'argent 2017*  
**MAS BTP et Demathieu Bard**  
pour l'Airbus Well Being Center à Toulouse

↓ *Clé de bronze 2017*  
**Sogea nord-ouest**  
pour le palais de justice de Caen en partenariat public-privé



Maître d'œuvre : VINCI / Baumschlager Eberlé - © Patrice Lefebvre



# Les lauréats régionaux

Architectes : Weber & Keiling  
© Urban Dumez



## Alsace,

← Lauréat : **Urban Dumez** pour la résidence Étoile, reconversion en logements du siège de CUS Habitat à Strasbourg

Mention spéciale : **Bouygues Bâtiment Nord-Est** pour les hôtels Ibis styles et budget à Mulhouse



Architectes : Valode et Pistre - LT2  
© Atelier Positif / GCC

## Bourgogne Franche-Comté,

↓ Lauréat : **C3B (VINCI Construction France)** pour 70 logements sociaux Bepos pour Orvitis à Marsannay-la-Côte



Architectes : C & P  
© Denis Pourcher

## Nouvelle Aquitaine,

↑ Lauréat : **GCC** pour la Promenade Sainte-Catherine à Bordeaux

Mention spéciale : **Demathieu Bard** pour le tribunal de grande instance à Périgueux

AZA Architectes  
© AZA Architectes



## Auvergne,

↑ Lauréat : **Bouygues Bâtiment sud-est** pour le pôle logistique du centre hospitalier à Moulins Yzeure  
Mention spéciale : **Eiffage Construction** pour le campus RDI Michelin à Clermont-Ferrand



Architectes : Nadau Lavergne - Atelier Novembre  
© Florent Michel / 11h45

## Languedoc-Roussillon,

→ Lauréat : **BEC Construction** pour le siège de la Mutuelle des Motards à Pérols



Jacques Ferrer Architecture © J-Luc Girod TDR

## Île-de-France,

↑ Lauréat : **Bouygues Bâtiment Île-de-France** pour l'îlot Métropolitain E3D - ZAC Montjoie à Saint-Denis

Mention spéciale : **GTM Bâtiment** pour la restructuration du centre Daviel à Paris

## Lorraine,

→ Lauréat : **Bouygues Bâtiment nord-est** pour les lycées de Pont-à-Mousson en partenariat public-privé  
Mention spéciale : **Spie batignolles** pour la réhabilitation-extension de la direction régionale de Lidl à Gondreville



Architectes : Cabinet Jars Brycty  
© lucanicolao.com



CTV architectes - © Pascal Le Doaré

## Midi-Pyrénées,

← Lauréat : **MAS BTP et Demathieu Bard** pour l'Airbus Well Being Center à Toulouse

Mention spéciale : **Bourdarios (VINCI Construction France)** pour Airbus Campus of the leadership university à Toulouse



Architectes : Barre Lambot © Olivier Ouadah

## Normandie,

→ Lauréat : **Sogea nord-ouest** pour le Palais de justice de Caen en partenariat public-privé



Architecte : be - © Vincent Fillon

## Nord-Pas de Calais,

↑ Lauréat : **Sogea-Caroni** pour les immeubles de bureaux Quatuor à Roubaix

Mention spéciale : **Eiffage Construction** pour le Plan campus en partenariat public-privé à Lille (lot 2)



Architecte : Barre Lambot - © Barre Lambot

## Picardie Champagne-Ardenne,

→ Lauréat : **Bouygues Bâtiment nord-est** pour la résidence étudiante du Crous à Reims



LCR Architectes © Jean Drieux

## Pays de Loire,

↑ Lauréat : **Bouygues Bâtiment Grand ouest** pour la résidence Les Héliades pour Podeliha à Angers



© Jérôme Cabanel

## Provence-Alpes- Côte d'Azur,

← Lauréat : **Chantiers Modernes sud** pour le bassin de rétention Ganay à Marseille en conception-réalisation



Architectes : Populous-Intenscités © Populous

## Rhône-Alpes,

← Lauréat : **VINCI Construction** pour le Grand stade de Lyon à Décines

Mention spéciale : **Léon Grosse** pour le centre hospitalier en conception-réalisation à Bourg-en-Bresse

## **ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE.BTP (EGF.BTP)**

*est le syndicat national des entreprises générales de bâtiment et de travaux publics, reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.*

---

**EGF.BTP regroupe des PME, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que les majors,** représentant globalement près d'un tiers de l'activité du secteur de la construction en France.

Le syndicat a pour vocation de **mettre en valeur les atouts et les spécificités de l'entreprise générale** auprès de toutes les parties prenantes, publiques et privées, liées au secteur de la construction.

Ainsi, il vise à promouvoir **le métier d'entrepreneur général**, à développer les formes de contrats qui permettent d'apporter des réponses globales et optimisées aux besoins des maîtres d'ouvrage, à valoriser les progrès réalisés par ses membres en matière de techniques et procédés innovants de construction, de protection de l'environnement et de santé-sécurité sur les chantiers, et enfin à encourager une politique sociale et de formation exemplaire.



ENTREPRISES  
GÉNÉRALES DE  
FRANCE • BTP

EGF.BTP est présent sur tout le territoire au travers de **quatorze délégations régionales** et au niveau européen via **le Forum européen des entreprises générales.**

---